

  
PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# ACCORD DE RELANCE

## NOUVELLE-AQUITAINE

2021 - 2022



- Séance plénière des 17 et 18 décembre 2020 -

[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)

## Préambule

La pandémie mondiale de la Covid-19 aura durablement impacté notre société sur le plan sanitaire mais également son organisation.

A travers cette crise, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et les collectivités territoriales, les Conseils départementaux et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ont su faire front commun aux côtés de l'État pour répondre à l'urgence.

Au-delà de la gestion de la crise sanitaire, l'État a soutenu massivement les acteurs économiques, associatifs et culturels ainsi que nos concitoyens les plus fragiles.

En lien avec l'État, les territoires ont prouvé leur capacité à accompagner la gestion de l'urgence sanitaire par les commandes d'équipements de protection individuelle, la mise en place de protocoles sanitaires ou en assurant la continuité des services publics. Ils ont par ailleurs participé activement, dans le cadre de leurs compétences, à accompagner les acteurs économiques et associatifs atteints par les effets de la crise sanitaire et des périodes de confinement. Enfin, ils ont engagé les moyens nécessaires pour accompagner nos concitoyens qui souffrent d'une augmentation de la précarité. Cette crise terrible a renforcé la solidarité entre les territoires et la définition d'une vision partagée à long terme.

Les conséquences socio-économiques de cette crise vont fragiliser le dynamisme de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et publics. **Dans ce cadre, l'État et les collectivités territoriales doivent engager un Plan de relance pour contribuer aux conditions d'une reprise de l'activité.**

**Les collectivités territoriales, en partenariat avec l'État, seront des outils importants de cette stratégie de la relance** à travers le soutien des acteurs de la recherche, des entreprises, des structures associatives et par l'engagement de projets structurants. Cette stratégie de relance doit également s'opérer en intégrant les orientations des collectivités en matière de transition écologique et énergétique, à l'image de la feuille de route Néo Terra.

**Le Premier ministre a souhaité engager une mise en œuvre territorialisée du Plan France Relance par la signature d'Accords régionaux de relance. Dans ce cadre, le présent accord définit les engagements respectifs de l'État et de la Région pour soutenir les opérations et les projets matures contribuant à la relance dans le territoire de Nouvelle-Aquitaine à l'échéance des exercices 2021 et 2022.**

Cet Accord de relance ne doit cependant pas occulter la volonté des parties de définir une vision stratégique à long terme à travers la conclusion d'un Contrat de Plan État-Région (CPER) à l'échéance de 2021-2027. Une articulation entre l'urgence de l'Accord régional de relance et le temps long du CPER doit être assurée. Un protocole d'accord en ce sens sera signé au premier trimestre 2021.

En effet, les enseignements de cette crise nous interrogent sur nos modèles. L'État et les collectivités doivent s'engager à la définition de moyens nouveaux pour retrouver le sens de l'action publique. Cette pandémie a démontré la nécessité de répondre aux défis de souveraineté économique, d'accès à la santé, d'accompagnement du bien vieillir, d'accès aux services publics, d'infrastructures, de sûreté alimentaire ou encore de transition énergétique. Cette projection stratégique doit s'opérer avec les acteurs du monde économique, associatif, de la recherche et de l'innovation mais également en replaçant la citoyenneté au cœur du projet de société.

Si l'Accord régional de relance assure la définition d'objectifs partagés entre l'État et la Région en matière de reprise de l'activité, le futur CPER 2021-2027 devra définir les contours des transitions à engager à travers une vision partagée d'un modèle de développement résilient, durable, dynamique et solidaire de notre territoire dans un esprit décentralisé.

L'État a souhaité inscrire dans l'Accord régional de relance les crédits qu'il affecte aux projets d'infrastructures ferroviaires et routières afin de contribuer à solder ses financements du CPER 2015-2020. Cette inscription fera l'objet d'un avenant au CPER. Cet engagement rejoint la volonté des collectivités territoriales de considérer les infrastructures de réseaux comme un enjeu majeur des prochaines années dans le CPER 2021-2027.

Les montants État consacrés à la rénovation thermique hors Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation - ESRI (118 844 522€), aux « mobilités actives » (18 700 000€) et aux transports collectifs (10 841 088€) sont répartis en trois enveloppes destinées aux opérations dans le bloc communal (58 258 843€), départemental (34 313 243€) et régional (53 676 000€). S'agissant des opérations du bloc communal et départemental, les opérations devront s'imputer sur les rubriques de la rénovation thermique. S'agissant des opérations du bloc régional, ce montant est libre d'emploi et a vocation à financer des opérations de tous types, visées dans le présent accord.



**L'État en Nouvelle-Aquitaine,**  
représenté par

Madame Fabienne BUCCIO,  
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la Gironde,  
ci-après désignée « l'État »,



**La Région Nouvelle-Aquitaine,**  
représentée par

Monsieur Alain ROUSSET,  
Président du Conseil régional,  
ci-après désignée « la Région »,



conviennent ce qui suit :

# Article 1 – OBJECTIFS

## de l'Accord de relance État-Région

**Pour surmonter la crise la plus importante de notre Histoire moderne, le gouvernement souhaite investir massivement dans la relance de notre pays. A cet effet, 100Md€, dont 40Md€ sont issus de financements de l'Union européenne, seront ainsi injectés par l'État dans l'économie dans les mois qui viennent. C'est un montant inédit qui témoigne de l'ambition du plan national français.**

Dans ce cadre, l'État et la Région s'engagent à mobiliser des moyens renforcés sur la période 2021-2022 pour soutenir et accompagner les projets et actions contribuant à :

- 1** > pérenniser et moderniser les infrastructures de transport et de mobilité ;
- 2** > accroître les moyens de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- 3** > accompagner la transition écologique et énergétique ;
- 4** > soutenir l'appareil productif ;
- 5** > conforter la cohésion sociale et territoriale.

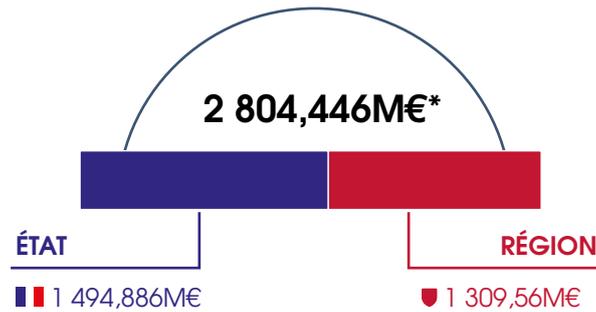
Ces objectifs de l'Accord régional de relance entrent en résonance avec les axes stratégiques du **Contrat de Plan État-Région 2021-2027 (CPER)** que l'État et la Région s'accordent à conclure en 2021.

*La répartition des crédits de l'Accord régional de relance est prévisionnelle et mentionnée à titre indicatif. Ces crédits pourront faire l'objet de redéploiements entre les territoires et entre les thématiques, en fonction du rythme de consommation des crédits et des priorités identifiées par les partenaires.*

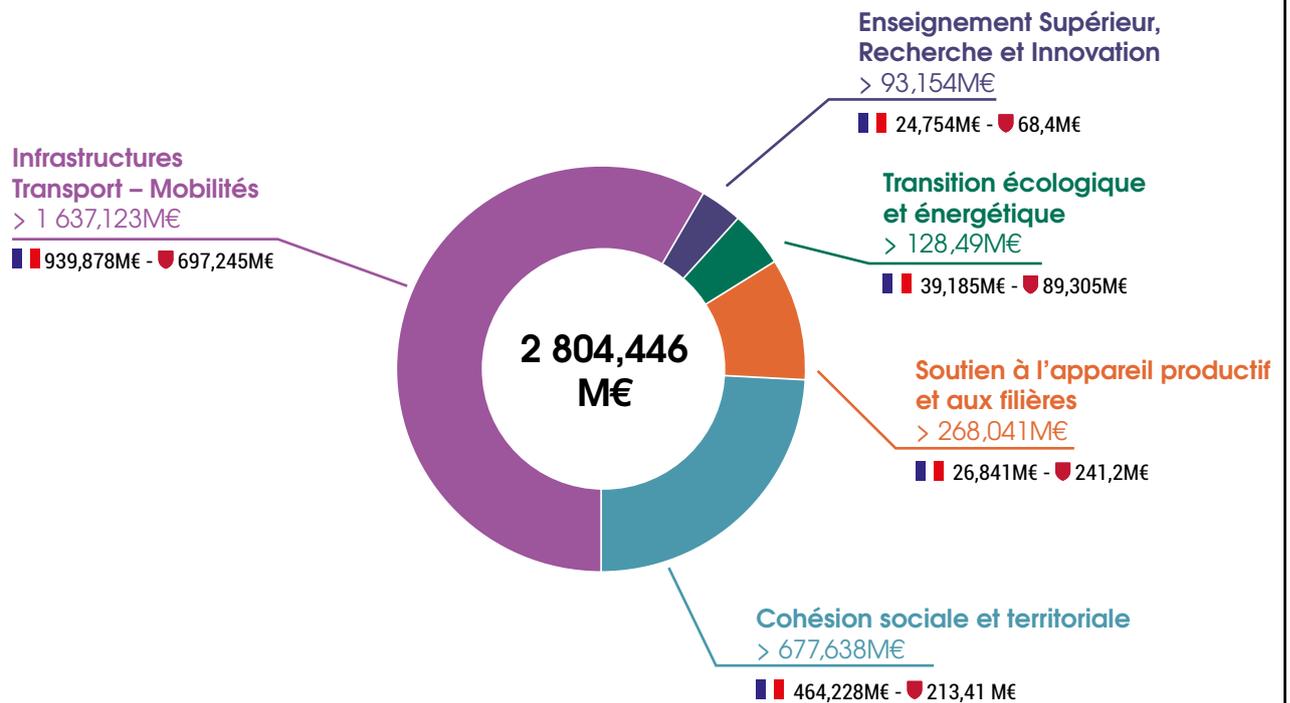
*Les sommes contractualisées par l'État au sein de cet Accord régional de relance représentent une partie des sommes qui seront engagées sur le territoire néo-aquitain au titre du Plan France Relance et qui peuvent procéder d'autres dispositifs.*

# Article 2 – ENGAGEMENTS THÉMATIQUES

de l'Accord de relance État-Région

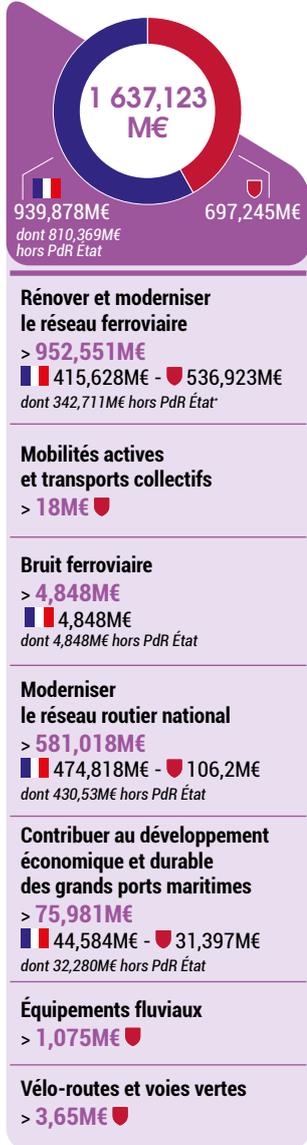


## Détails des engagements par thématique



\*Sous réserve de modification d'ici la signature de l'Accord régional de relance

# INFRASTRUCTURES – TRANSPORT – MOBILITÉS



\*PdR : Plan de relance

**La Nouvelle-Aquitaine présente les caractéristiques d'une région ouverte sur le monde, dotée d'un maillage d'infrastructures de transport dense mais qui dessert inégalement les territoires.**

- > **un réseau ferroviaire étendu** (près de 20% du réseau national en linéaire), qui relie un réseau de villes importantes à moyennes, en très mauvais état ;
- > **des situations d'enclavement territorial**, dans le sens est-ouest et nord-sud Limoges, Poitiers et Paris, en particulier dans le cas de Limoges ;
- > **une métropole bordelaise congestionnée** par les véhicules particuliers (81% des déplacements) et les poids lourds sur l'axe atlantique (97% du flux de marchandises) ;
- > **quatre ports de commerce sur la façade Sud-Atlantique**, indispensables pour la compétitivité des industries et productions agricoles de la région.

L'État et la Région conviennent dans cet Accord régional de relance d'un effort indispensable en matière d'investissement dans les infrastructures de transports.

L'État consent à une augmentation des crédits d'investissement dans les deux années 2021 et 2022, qui permet de terminer la période 2015-2022 du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 avec deux années supplémentaires et un niveau d'investissement en ligne avec les engagements du CPER. Cet effort financier est particulièrement significatif sur le volet routier avec l'accélération de projets indispensables, notamment au désenclavement de Limoges.

La Région accompagne cet effort et consent à un surcroît de financement pour déclencher des opérations ferroviaires déterminantes (Poitiers-Limoges et Niort-Saintes), réalisables dans les deux années 2021 et 2022, au prix d'un effort financier au-delà des engagements du CPER 2015-2020, et au prix d'un effort industriel de la part de SNCF Réseau.

**Au terme de cet effort financier de l'État et de la Région, un avenant au CPER 2015-2020 est nécessaire qui disposera de l'allongement de deux ans du CPER 2015-2020 et des efforts financiers supplémentaires qui permettront d'atteindre les montants suivants fin 2022 :**

- > **sur le volet ROUTIER** : l'État aura consacré 427M€, soit 92% des engagements des CPER 2015-2020 des trois Régions (474M€) et la Région aura financé 101M€ soit 94% des engagements (106M€) ;
- > **sur le volet FERROVIAIRE** : l'État aura consacré 259M€, soit 91% des engagements des CPER 2015-2020 des trois Régions (282M€), et la Région 495M€, soit 103% des engagements (477M€) ;
- > **sur le volet PORTUAIRE** : l'État aura consacré 39M€ soit 147% des engagements et la Région 9M€ soit 100% de ses engagements.

## 1.1. Un réseau ferroviaire porteur de forts enjeux en matière de régénération et modernisation

Le réseau ferroviaire est articulé autour de lignes nationales, la LGV et la Transversale sud, POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), et Bordeaux-Nantes, ces deux dernières en très mauvais état ; des lignes importantes, qui relient des villes importantes, également en très mauvais état ; et enfin des lignes vers l'Espagne, saturées, encore en très mauvais état (à Hendaye) ou même interrompues (Pau-Canfranc). Depuis quelques années, le trafic progresse très fortement grâce à des efforts importants (réduction de plus d'une heure sur Bordeaux-Paris grâce à la LGV, complète réorganisation de l'offre de TER autour des nouveaux TGV, une convention Région – SNCF très exigeante et une augmentation considérable de la qualité de service TER), mais cette dynamique connaît des menaces très sérieuses : l'état critique du réseau ferroviaire amènera de nouveaux ralentissements, voire des fermetures, dans les prochaines années.

L'Accord régional de relance consacre un effort financier de l'État pour apporter une réponse adaptée aux enjeux, ainsi que pour rattraper le retard pris dans le CPER en cours et préparer l'indispensable poursuite de la remise à niveau et du développement du réseau ferré sur la période 2023-2027.

Cependant ces efforts financiers ne suffiront pas pour engager des opérations « coup de poing » dans les années 2021 et 2022. La Région décide d'abonder ses financements de manière unilatérale et exceptionnellement (sans engagement pour les années 2023 et ultérieures). Cette mobilisation de crédits supplémentaires, à hauteur de 86M€, conduisant à un dépassement à hauteur de 18M€ par rapport à l'engagement initial de la Région, sur le CPER 2021-2022, permettra ainsi :

- > d'engager deux grosses opérations de régénération en même temps : **Poitiers-Limoges** (+ 15M€), mais aussi Niort-Saintes (+ 58,6M€) ;
- > de réaliser des travaux d'urgence supplémentaires permettant d'éviter toute fermeture ou restriction excessive de vitesse de ligne, notamment les « petites » (+ 5M€) ;
- > de doper et accélérer les études sur les opérations ultérieures à 2022, importantes pour les territoires :
  - amélioration de la capacité entre **Pau et Oloron** : signalisation et croisement de Buzy (+ 3M€) ;
  - amélioration de la capacité entre **Bayonne, Cambo et St-Jean-Pied-de-Port** : signalisation et croisements (+ 4M€) ;
  - modernisation de la signalisation **La Rochelle-Saintes** (+1M€) ;
  - autres études de modernisation et de régénération.
- > de prendre en compte le **projet de RER Métropolitain** mais également les projets de développement d'offres péri-urbaines émergents (**Etoile de Bayonne et Etoile de La Rochelle**).

Suite aux discussions engagées entre l'État et la Région sur les « lignes de desserte fine des territoires », si la demande de reclassement de la **ligne Poitiers-Limoges** dans le réseau structurant et d'intérêt national exprimée par la Région est in-fine retenue, la Région réévaluera le statut de sa participation sur celle-ci. En effet, si une évolution de la classification de la ligne est actée, le plan de financement des travaux est conduit à évoluer et à faire l'objet d'un avenant tenant compte des nouveaux engagements des co-signataires.

La Région réévaluera le statut de sa participation sur la ligne Poitiers-Limoges dans le cadre de la future négociation à engager avec l'État sur les « **petites lignes** » ferroviaires.

Au-delà de ces objectifs de restauration et de remise à niveau du réseau ferroviaire, la Région souhaite que les **lignes Bordeaux-Nantes, Bordeaux-Limoges et Poitiers-Limoges**, du fait de leur caractère structurant en matière de desserte et d'aménagement du territoire, puissent être reconnues comme telles. Pour ce faire, la Région poursuit ses discussions et échanges avec l'État et les représentants mandatés par le Ministre des Transports, afin de pouvoir envisager la signature d'un protocole sur les lignes de desserte des villes moyennes de la région afin d'en sécuriser le sauvetage et maintien en service.

La Région engagera des crédits sur la **rénovation des gares, les pôles d'échanges multimodaux et la sécurisation des passages à niveau**.



## Rénover et moderniser le réseau ferroviaire 952,551 M€

### Réseau structurant

> 70,608M€

■ 46,194M€ - ♥ 24,414M€  
dont 46,194M€ hors Pdr État

### Nœuds ferroviaires

> 70,932M€

■ 35,196M€ - ♥ 35,196M€  
dont 27,196M€ hors Pdr État

### Lignes ferroviaires régionales

> 582,434M€

■ 181,495M€ - ♥ 400,939M€  
dont 136,728M€ hors Pdr État

### Permettre le développement du fret ferroviaire

> 147,543M€

■ 113,769M€ - ♥ 33,774M€  
dont 95,919M€ hors Pdr État

### Autres opérations de modernisation

> 63,2M€

■ 35,6M€ - ♥ 27,6M€  
dont 33,3M€ hors Pdr État

### Mise en accessibilité et sécurisation

> 18,374M€

■ 3,374M€ - ♥ 15M€  
dont 3,74M€ hors Pdr État

En matière de grands projets ferroviaires, l'État et la Région examineront les modalités d'engagement des études et acquisitions foncières sur 3 opérations majeures destinées à résoudre le bouchon ferroviaire bordelais et améliorer le transfert modal des marchandises vers le ferroviaire :



Voie Pau-Canfranc

1. **l'opération intitulée « AFSB »** (Arrivée Ferroviaire Sud de Bordeaux), déclarée d'utilité publique, qui a pour vocation de renforcer les infrastructures ferroviaires au sud de la gare St-Jean, avec la création d'une voie nouvelle à deux sens entre la gare et St-Médard-d'Eyrans, qui permettra de trier et accélérer les circulations, notamment les TER, qui pourront se transformer en RER Métropolitains entre Langon et Saint-Mariens.
2. **la création d'une capacité ferroviaire nouvelle pour le fret entre Bordeaux et l'agglomération basque**, afin de développer des services de fret pour changer le partage modal qui est actuellement de 97% en faveur des poids lourds entre l'Espagne et le continent sur l'axe atlantique San Sebastian-Bordeaux, avec toutes les nuisances qu'entraîne ce flux de plus de 10 000 poids lourds par jour.
3. **la remise en service de la voie Pau-Canfranc**, aujourd'hui hors service entre Bedous et Canfranc, qui ouvrira une nouvelle ligne de fret entre l'Aragon et les Pyrénées-Atlantiques, contribuant à un transfert modal de poids lourds entre l'Espagne et la France.

## 1.2. Un enjeu de désenclavement et d'aménagement du territoire : les investissements routiers

Malgré la densité des réseaux de transports, la région est caractérisée par des disparités territoriales d'accessibilité et un déficit de capacité sur les liaisons dans le sens est-ouest et nord-sud. Le bassin de Limoges est handicapé par une accessibilité routière médiocre au regard de son interface économique avec le reste du territoire régional et national, surtout depuis Poitiers.

L'État et la Région se sont d'ores et déjà engagés à améliorer l'accessibilité de Limoges dans le CPER 2015-2020. Une accélération est aujourd'hui indispensable pour le désenclavement de ces territoires. Le poids de la métropole Bordelaise et l'encombrement de la rocade notamment sur un axe nord-sud surchargé nécessitent de mettre en place une stratégie à la fois offensive et dynamique.

### Les objectifs prioritaires sont :

- > terminer rapidement les opérations inscrites au CPER 2015-2020 (**RN10, RN141 et RN147**) non achevées et pour lesquelles des financements sont actés et les procédures engagées ;
- > engager de nouvelles opérations afin de finaliser des aménagements nécessaires à la sécurité des usagers, dans une logique de mise à 2x2 voies d'un itinéraire complet entre **Poitiers et Limoges** (démarrer les travaux au nord de Limoges) ;
- > en vue de la prochaine contractualisation « mobilités » à négocier avec l'État, il conviendra également de :
  - développer des voies réservées sur les **autoroutes pénétrantes de Bordeaux** prioritairement afin de développer et favoriser les transports collectifs en sécurisant les temps de parcours ;
  - poursuivre l'**aménagement de la RN21**, qui constitue un axe structurant nord-sud important entre le corridor Atlantique RN10/A63 et l'axe Paris-Limoges-Toulouse (A20), desservant plusieurs bassins de vie et d'emplois essentiels à l'équilibre des territoires (Périgueux, Agen).

Dans la prochaine contractualisation, la Région souhaite que, pour envisager des liaisons inter-régionales plus performantes, une vraie stratégie soit engagée sur la **RN149 vers Pays de la Loire**.

Moderniser  
le réseau  
routier national  
**581,018M€**

#### Opérations achevées

> 50,14M€

■ 50,14M€

dont 50,14M€ hors PdR État

#### Améliorer la sécurité du réseau routier national

> 63,9M€

■ 63,9M€

dont 39,612M€ hors PdR État

#### Réduire la congestion du réseau routier

> 249,6M€

■ 210,546M€ - ♥ 39,054M€

dont 199,046M€ hors PdR État

#### Désenclaver et améliorer la desserte des territoires

> 201,358M€

■ 134,212M€ - ♥ 67,146M€

dont 125,712M€ hors PdR État

#### Insertion environnementale du réseau national

> 16,02M€

■ 16,02M€

dont 16,02M€ hors PdR État

### 1.3. Le fret ferroviaire : un atout régional à valoriser pour son développement

La part modale du fret ferroviaire sur le corridor atlantique (2,3%) est un des plus faibles de tous les corridors européens (30% à travers les Alpes, 70% en Suisse). Une telle situation, qui produit des effets délétères en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de pollution et d'insécurité routière, exige une action forte et résolue des acteurs publics.

Le développement de la multi-modalité et l'optimisation de la desserte de l'hinterland ferroviaire des ports de commerce, infrastructures multimodales stratégiques, doivent s'appuyer sur un investissement conjoint de l'État et de la Région sur les lignes capillaires fret, le **développement des Installations Terminales Embranchées (ITE)**, ainsi que des **plateformes multimodales**, au sein des entreprises, pour soutenir le développement des entreprises qui aujourd'hui s'investissent dans ce mode de transport. L'État et la Région apporteront leur appui au **développement d'une autoroute ferroviaire Cherbourg-Mouguerre le long de l'axe atlantique**.

### 1.4. Ports néo-aquitains au cœur d'une stratégie régionale portuaire de façade

Les quatre ports de commerce de la façade atlantique sont des vecteurs de développement économique du territoire et une alternative complémentaire au transport routier. Ils constituent un atout à conforter dans une dynamique multimodale fer/maritime.

L'État et la Région entendent améliorer leur compétitivité et leur attractivité dans la lignée de la stratégie nationale portuaire et à l'échelle de la façade « atlantique sud ». A ce titre, l'État et la Région conviennent d'appréhender leurs **interventions et soutiens financiers à l'échelle des quatre ports de Nouvelle-Aquitaine**, sans distinction résultant de leur statut (port d'État ou décentralisé). Ainsi, de même que la Région soutiendra financièrement les projets structurants des **ports maritimes de Bordeaux et de La Rochelle**, l'État soutiendra financièrement ceux des **ports de Bayonne et de Tonnay-Charente**, dans le cadre du Plan France Relance et de ce présent accord.



Port de Bayonne

### 1.5. Transports collectifs et mobilités actives

Mobilités actives et  
transports collectifs  
18M€

La Région engagera des crédits sur la rénovation des gares, les pôles d'échanges multimodaux et la sécurisation des passages à niveau.

Bruit ferroviaire  
4,848M€

4,848M€  
dont 4,848M€ hors Pdr État

Contribuer au  
développement  
économique et  
durable des grands  
ports maritimes  
75,981M€

Grand port maritime  
de Bordeaux\*

> 31,221M€

16,104M€ - 9,117M€  
dont 14,02M€ hors Pdr État

Grand port maritime  
de La Rochelle

> 16,76M€

16,39M€ - 0,37M€  
dont 12,17M€ hors Pdr État

Port de Rochefort  
Tonnay-Charente\*

> 2,6M€

1,3M€ - 1,3M€  
dont 1,3M€ hors Pdr État

Port de Bayonne\*

> 25,4M€

4,79M€ - 20,61M€  
dont 4,79M€ hors Pdr État

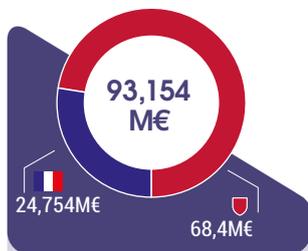
\*Les opérations portuaires doivent s'inscrire dans une stratégie régionale de façade partagée conforme à la stratégie nationale portuaire. Ces montants de financements sont à finaliser entre la Région et l'État dans le cadre des conventions de financement des projets.

# 2

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

L'Accord de relance État-Région doit contribuer à participer à la relance de l'économie régionale en favorisant l'innovation des filières économiques grâce à la recherche et au transfert technologique et non technologique.

La Région a adopté le Plan Nouvelle-Aquitaine Rebond, le plan régional de transitions et de reconquête technologique, pour relever les grands défis sociétaux en matière de santé, d'environnement et de résilience des territoires.



Rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur et du CROUS\*  
> 21,104 M€

Rénovation énergétique des écoles supérieures de la culture  
> 3,65 M€

Logement étudiant  
> 10 M€

Soutenir la recherche au service de l'innovation  
> 9,4 M€

Structuration des sites universitaires, développement de l'offre des écoles, et amélioration de la réussite et de la qualité de vie des étudiants  
> 36 M€

Campus@THD Vers des campus ESRI à Très Haut Débit  
> 13 M€

\* ce montant provisoire est un plancher ; le montant définitif sera connu à l'issue des résultats d'un Appel à Projets en cours.

### 2.1. Développer les coopérations intra-régionales vers un numérique inclusif et une recherche au plus haut niveau

Pour permettre le développement des services numériques attendus, dont les besoins ont été particulièrement révélés par la pandémie, un **accompagnement fort sur les infrastructures ESR est indispensable et prioritaire** :

- > **déploiement d'un réseau à Très Haut Débit à l'échelle régionale au service de l'ESR**, maillant l'ensemble des établissements et leurs pôles délocalisés et intégrant les lycées et les établissements de santé ;
- > **migration d'équipements informatiques des établissements** (serveurs, baies de stockage...) et transfert de données dans un Datacenter répondant aux enjeux de souveraineté, de maîtrise énergétique et de cybersécurité, avec arrêt des anciennes infrastructures et mutualisation de compétences.

Campus@THD  
13 M€

### 2.2. Soutenir la recherche au service de l'innovation pour favoriser les transitions et la résilience

La recherche et le transfert des connaissances vers le monde économique doivent développer et adapter l'économie régionale (mutation des secteurs traditionnels, création de filières d'avenir à haute valeur ajoutée), en prenant en compte les grands défis sociétaux, notamment les grandes transitions :

- développer un socle scientifique structuré, sur les axes identifiés et en appui aux filières industrielles régionales et aux enjeux sociétaux ;
- accroître l'attractivité des laboratoires et des infrastructures de recherche ;
- augmenter les capacités de recherche en Nouvelle-Aquitaine ;
- favoriser l'émergence de nouveaux projets de recherche pluridisciplinaires ;
- développer les plateformes mutualisées et ouvertes vers le monde socio-économique.

Recherche Innovation  
9,4 M€

#### Des projets importants d'écoles sont engagés sur cette période :

- l'**ESTACA** (Ecole Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile à Bordeaux) ;
- **une école vétérinaire** spécialisée en médecine d'élevage et gestion de la santé des bovins à Limoges ;
- l'**ENSMA** (Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique).

Une extension de l'**Institut des Sciences de la Vigne et du Vin (ISVV)** sera effectuée pour répondre aux enjeux de la filière viti-vinicole pour un montant de soutien de la Région de 3 M€.

### 2.3. Accompagner la structuration des sites universitaires, développer l'offre des écoles, et améliorer la réussite, le cadre et la qualité de vie des étudiants

L'accroissement de la compétitivité globale du territoire et de ses acteurs passe par le développement d'un aménagement équilibré du territoire, dans l'excellence de chacun des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec les objectifs suivants :

- réduire les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- doubler le nombre d'ingénieurs formés en Nouvelle-Aquitaine ;
- déployer les potentialités du numérique en matière de formation ;
- offrir des conditions d'hébergement adaptées et accessibles aux étudiants pour la réussite de tous ;
- développer significativement l'offre conventionnée de logements dédiée aux étudiants ;
- accroître l'attractivité nationale et internationale des sites universitaires néo-aquitains.

L'attractivité nationale et internationale des campus et la réussite des étudiants impliquent la mise à disposition d'un environnement de qualité et d'une offre appropriée de services en termes de logement, de restauration, et de lieux de vie sportive et culturelle.

**OBJECTIF : atteindre 12 logements pour 100 étudiants**, ce qui se traduit par la construction d'un total de 5 880 logements étudiants d'ici 7 ans. Le territoire de Bordeaux Métropole constitue un enjeu prioritaire, avec l'ambition partagée par l'État et la Région, d'accompagner la construction de 4 200 logements d'ici 2027, à raison de 600 à 650 logements par an.

La priorité qui s'impose est celle du développement de l'offre. **L'État concentrera son action sur la construction de logements étudiants par les trois CROUS sur du foncier État et par l'université de Bordeaux sur son foncier.** En effet, l'essentiel des opérations de réhabilitation du patrimoine des CROUS a déjà été réhabilité au cours des précédents CPER ou bien le sera en 2021-2022 dans le cadre de l'Accord régional de relance. Pour sa part, **la Région accompagnera les opérations de logements étudiants portées par les bailleurs sociaux en construction neuve, ainsi qu'en réhabilitation, sur l'ensemble de son territoire.**

L'Accord régional de relance participera au soutien de ce nécessaire investissement :

- > dans le cadre d'un Appel à Projets du Plan France Relance, le CROUS a présenté des **opérations de réhabilitation et de surélévation de patrimoine** :
  - village V6 à **Gradignan**, 300 logements réhabilités ;
  - village V1 à **Talence**, 500 logements réhabilités et 200 logements neufs en surélévation ;
  - démolition de la cafétéria MAC et d'ateliers techniques à **Pessac** (libération d'un foncier permettant de construire des logements étudiants).
- > des **opérations pourront être réalisées par des bailleurs sociaux**, (implantation territoriale stratégique, innovation, étudiants étrangers...);
- > la **modernisation d'équipements de restauration estudiantine** et aménagements de lieux de vie de campus.

### 2.4. Rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante

L'Accord régional de relance prévoit d'investir dans la rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur et des CROUS. Les opérations sélectionnées verront leurs travaux débiter dès début 2021.

Une partie des crédits de l'Accord de relance (3,65M€) est orientée vers la rénovation et la modernisation du réseau des écoles nationales supérieures d'architecture et de création, qui a grand besoin d'un accompagnement volontariste alors que les étudiants et jeunes diplômés sont très affectés par la crise sanitaire. Ces crédits sont fléchés vers l'**École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage (ENSAP) de Bordeaux** et vers l'**École Nationale Supérieure d'Art (ENSA) de Limoges**.

Amélioration  
qualité de vie  
étudiante  
**36M€**

Logement  
étudiant  
**10M€**



Ex de logement étudiant  
à Saint-Jean-d'Angely

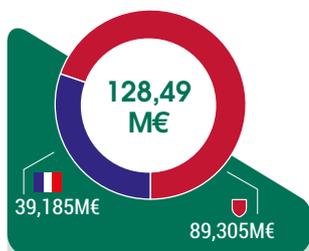
Bâtiment  
enseignement  
sup. et CROUS  
**21,104M€**

Écoles sup.  
Culture  
**3,650M€**

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

La transition écologique et énergétique est une des grandes priorités du Plan France Relance, qui y consacre 30Md€ sur 100Md€, dont une partie fait l'objet d'une territorialisation.

L'Accord régional de relance permet ainsi des financements conjugués mis en place par l'État et la Région. Pour la Région, ces financements s'inscrivent dans sa **feuille de route Néo Terra** et ses 11 ambitions.



Économie circulaire et déchets  
> **14,8M€**

Réhabilitation des friches  
> **18M€**  
16M€ - 2M€

Efficacité hydrique des entreprises, innovation traitement des micropolluants RéUSE  
> **8M€**

Efficacité énergétique de l'industrie  
> **16M€**

Mobilité propre (AAP « Hub de la mobilité hydrogène routier et maritime »)  
> **4M€**

Développement des énergies renouvelables dans les territoires  
> **20M€**

Restauration et protection de la biodiversité  
> **27,584M€**  
14,079M€ - 13,505M€

Agriculture et alimentation  
> **20,106M€**  
9,106M€ - 11M€

### 3.1. Eau, biodiversité et littoral

Dans le cadre du Plan France Relance, une enveloppe de 250M€ est consacrée à la « biodiversité sur les territoires, la prévention des risques et le renforcement de la résilience ». **La Nouvelle-Aquitaine bénéficiera de 14 079 555€** au sein de cette enveloppe, pour des actions financées par les services et opérateurs de l'État. Concernant la Région, les projets et dispositifs inscrits au présent Accord de relance s'inscriront dans les stratégies régionales en matière de transition écologique et énergétique, notamment la feuille de route Néo Terra et le Plan Nouvelle-Aquitaine Rebond. Le montant total de crédits régionaux disponibles est de 12 805 000€.

Les soutiens respectifs de l'État et de la Région se ventilent selon la répartition suivante :

- > **restauration écologique sur les principaux points noirs** : 2 985 555€ de la part de l'État et 4 400 000M€ de la part de la Région, dont :
  - 1M€ gérés par les services de l'État (DREAL), et 400 000€ de crédits régionaux pour lesquels une liste de projets est en cours d'identification (restauration de continuités écologiques et de zones humides, accélération des programmes nationaux d'actions pour les espèces protégées, préservation des pollinisateurs sauvages...);
  - 930 000€ gérés par les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne et 4 000 000€ gérés par la Région pour le soutien d'opérations de restauration de la continuité écologique sur cours d'eau. Des financements des Agences de l'eau sur leur XI<sup>e</sup> programme, hors France Relance, pourront également être mobilisés ;
  - 1 055 555€ gérés par l'Office français de la biodiversité, dans le cadre d'Appels à Projets nationaux pour les atlas de la biodiversité communale et pour la restauration de milieux terrestres dégradés ;
- > **restauration de sites ou création d'infrastructures d'accueil du public dans les espaces et aires protégés** : 7 444 000€ de contributions de l'État et 3 565 000€ de contributions régionales, dont :
  - 4,2M€ gérés par l'Office français de la biodiversité et dédiés aux deux Parcs Naturels Mmarins (PNM du Bassin d'Arcachon et PNM de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis) ;
  - 2,7M€ gérés par les services de l'État (DREAL), dont environ 2,1M€ pour des opérations dans les Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR), et environ 600 000€ pour des opérations dans les Parcs Naturels Régionaux (PNR). La Région financera les opérations sur les RNR à hauteur de 165 000€ et deux projets structurants pour les PNR à hauteur de 1 600 000€.
  - 2,2M€ gérés par la Région pour la restauration et la gestion des sites du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine ;
  - 544 000€ gérés par le Parc national des Pyrénées ;
- > **renforcement de la sécurité des barrages** de l'État, à hauteur de 1,1M€ ;
- > **résilience des espaces littoraux** :
  - 1,4M€ gérés par le Conservatoire du littoral, complétés à hauteur de 1 240 000€ par la Région ;
  - la Région met en place une politique ambitieuse d'optimisation de la multifonctionnalité des marais littoraux, notamment comme solution fondée sur la nature pour l'atténuation des risques littoraux. 1 100 000€ pourront être mobilisés pour ce dispositif dans le cadre de la relance ;
  - par ailleurs, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de Projets Partenariaux d'Aménagement (PPA) sur la recomposition spatiale des littoraux menacés par l'érosion lancé à l'été 2020 par la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat

et de la construction, deux candidatures néo-aquitaines ont été retenues : celle de Lacanau (réaménagement du front de mer) et celle de Saint-Jean-de-Luz (recomposition spatiale de Saint-Jean-de-Luz Nord). Les échanges avec les collectivités visant à préciser le contenu et les modalités des contrats de projets partenariaux d'aménagement doivent démarrer prochainement.

> en complément à ces projets, la Région mobilisera 2 500 000€ pour soutenir les **travaux de lutte contre les risques côtiers**.

Le montant total des crédits État décrits ci-dessus représente 12 929 555€. A ceux-ci, s'ajoute la part estimative pour la Nouvelle-Aquitaine d'une enveloppe nationale de 8M€ gérée par les services déconcentrés, non répartie à ce jour, sur les opérations de restauration écologique. Ce complément porte le total indicatif à 14 079 555€.

Les 12 805 000€ de crédits régionaux identifiés incluent en partie des dispositifs et des budgets disponibles, dont l'utilisation précise dépendra de la mobilisation des acteurs des territoires.

Restauration  
et protection  
de la biodiversité  
**27,584M€**

■ 14,079M€ - ■ 13,505M€

### 3.2. Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales

Pour les opérations relevant du petit cycle de l'eau, les Agences de l'eau disposent d'une enveloppe de crédits de 28M€ pour la Nouvelle-Aquitaine au titre du Plan France Relance. La Région ne participera pas au financement des actions en faveur du petit cycle de l'eau. Toutefois, en complémentarité, la Région prévoit de dédier dans le cadre du Plan Nouvelle-Aquitaine Rebond :

- 4M€ pour l'efficacité hydrique des industries ;
- 2M€ pour le développement de projets innovants et de démonstrateurs sur le traitement des micropolluants ;
- 2M€ pour des projets de réutilisation des eaux usées.

Ces actions sont également susceptibles d'être accompagnées par les Agences de l'eau hors Relance sur leur X<sup>e</sup> programme.

Efficacité hydrique  
des entreprises,  
innovation  
traitement des  
micropolluants  
RÉUSE  
**8M€** ■

### 3.3. Économie circulaire et déchets

Les actions doivent conduire d'une manière générale à la réduction de la consommation de ressources et de la production de déchets. Elles concourront au développement économique, à la relocalisation d'emplois, et renforceront l'attractivité des territoires par l'intensification des échanges en boucle courte et le développement d'activités locales :

- > **gestion des déchets** : réduction à la source, valorisation des déchets inertes du BTP en vue de réduire significativement la consommation de la ressource en granulats, déploiement de la tarification incitative, tri à la source et valorisation des bio déchets, soutien à la mise en place de filières de recyclage et de valorisation, en particulier sur les plastiques ;
- > **valorisation biomasse déchets/énergie** : Combustibles Solides de Récupération (CSR), biodéchets, soutien à la mise en place de filières de recyclage et valorisation de la matière organique des déchets (retour au sol...) ;
- > **soutien aux démarches territoriales intégrées d'économie circulaire** ;
- > **accompagnement des process d'écoconception** ou de réutilisation / réemploi et soutien aux démarches d'écologie industrielle territoriale ;
- > **soutien au développement d'emplois et d'activités non délocalisables** dans les domaines du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité, basés sur des modèles économiques stabilisés ;
- > **développer les nouveaux modèles économiques liés à l'usage et la consommation**. (consommation collaborative, nouveaux services, économie de la fonctionnalité) et poursuivre les actions de mobilisation citoyenne visant à faire évoluer les comportements ;
- > **accompagner la réduction des déchets plastiques**, notamment via le soutien aux investissements et à la R&D favorisant le recyclage ou le développement de matériaux de substitution.

Une **contractualisation Région-ADEME** sera recherchée permettant de financer des projets en matière de :

- > processus d'écoconception dans les entreprises ;
- > investissements de recyclage (dont plastiques), réemploi, recycleries... ;
- > modernisation des centres de tri, collecte et valorisation des biodéchets, préparation des CSR...

Économie  
circulaire  
et déchets  
**14,8M€** 

A cette fin, une enveloppe régionalisée de 21,6M€ sera gérée par l'ADEME Nouvelle-Aquitaine. La Région consacrera plus précisément ses efforts au soutien des projets suivants :

- **plateforme de valorisation matière des déchets du BTP et des biodéchets** (4M€) ;
- **dispositif de soutien visant à soutenir l'intégration de matières premières recyclées** par les plasturgistes ou transformateurs (2M€) ;
- **actions en faveur du développement des ressourceries**, du réemploi et de la réutilisation (1M€) ;
- **actions en faveur du développement de modes de traitement des déchets** plus respectueux de l'environnement permettant de mieux capter et mieux transformer des gisements valorisables (6M€).

En complémentarité, la Région prévoit de dédier, au titre de la relance, un soutien d'1,8M€ pour **favoriser la structuration d'une filière de valorisation régionale sur le textile**.

Par ailleurs, le financement de projets d'économie circulaire se fera également dans le cadre d'**Appels à Projets nationaux de l'ADEME** : soutien aux projets de production de chaleur à partir de CSR (80M€), soutien aux régénérateurs de matière recyclée (16M€), soutien aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) affectées par une baisse de chiffre d'affaires (10M€). Le soutien aux plasturgistes qui intègrent de la matière première régénérée fait, quant à lui, l'objet d'un Appel à Projets régionalisé de l'ADEME (en déclinaison d'une enveloppe nationale de 140M€), conjointement avec la Région.

Sur l'ensemble des Appels à Projets, un dialogue étroit entre la Région et la Direction régionale de l'ADEME permettra d'assurer une bonne articulation et une complémentarité des financements avec les dispositifs d'intervention de la Région. Afin d'optimiser les cofinancements publics, les opérateurs de l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine viseront à améliorer l'information respective sur les porteurs de projet. Enfin, un suivi et un bilan qualitatif de réalisation seront établis et partagés entre les parties prenantes.

### 3.4. Réhabilitation des friches

L'effort exceptionnel apporté par l'Accord régional de relance doit permettre d'intervenir sur les friches, à la fois pour la reconversion des friches issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers dans le cadre d'un Appel à Projets national lancé par l'ADEME (40M€ sur 2021-2022) et pour le recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive (enveloppe nationale de 259M€).

Sur cette enveloppe de 259M€, la Région bénéficiera de 16M€ sur 2021-2022 (déclinés à part égale sur 2021 et 2022), permettant de financer des **projets d'aménagement de friches** dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre. Une contractualisation de ce dispositif avec la Région sera recherchée, sous la forme d'un Appel à Projets.

La Région est adossée à l'AAP de l'ADEME depuis 2019 afin de sélectionner davantage de projets sur la Nouvelle-Aquitaine (1M€ en AP chaque année).

### 3.5. Transition énergétique

#### 3.5.1. Efficacité énergétique de l'industrie

La substitution des consommations d'énergie fossile et notamment les consommations d'énergie fossile « hors réseau » - charbon, fioul, propane et butane - doit être priorisée : si elles représentent 14% en volume, elles représentent 25% des émissions de gaz à effet de serre du secteur et concernent environ 80% des sites industriels de la Nouvelle-Aquitaine. Dans le cadre du fonds de décarbonation de l'industrie géré au niveau national par l'ADEME (1,2Md€), plusieurs dispositifs d'intervention ont été lancés dès 2020 :

- > **Appel à Projets « Efficacité énergétique de l'industrie sur les procédés et/ou les utilités »** (projets d'investissement supérieurs à 3M€) ; les projets inférieurs à 3M€ relevant quant à eux d'un guichet opéré par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

Réhabilitation  
des friches  
**18M€**  
 16M€ -  2M€

- > **Appel à Projets pour la production de chaleur à partir de la biomasse** (BCIAT) ;
- > **Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'évolution des processus industriels** qui vise à soutenir des projets d'électrification ou de nouveaux usages matières permettant la décarbonation.

La Région soutiendra l'efficacité énergétique du secteur industriel en s'appuyant sur les dispositifs suivants (16M€ sur 2 ans) :

- > **Appel à Projets « Compétitivité énergétique des entreprises »** ;
- > **Appel à Manifestation d'Intérêt pour la sortie des entreprises des énergies fossiles** (hors réseau) ;
- > **Appel à Projets Green Corporate PPA** pour les entreprises.

Efficacité  
énergétique  
de l'industrie  
**16M€**

### 3.5.1. Le développement des énergies renouvelables dans les territoires

L'objectif est d'atteindre 45% d'Énergies Renouvelables (EnR) dans la consommation d'énergie à l'horizon 2030, contre 24% en 2017. Cela doit passer par :

- > **une généralisation des énergies renouvelables mûres** (méthanisation) et l'expérimentation des technologies innovantes (Pyrogazéification, Power to gas),
- > **la prise en compte des enjeux liés au foncier, à la biodiversité et à la ressource biomasse** (agricole et forestière),
- > **une approche territoriale de l'énergie**, en associant étroitement les habitants, les entreprises et les collectivités locales pour l'appropriation des projets (financement et gouvernance).

Dans ce cadre, la Région s'appuiera sur ses dispositifs afin de déployer le biométhane, la chaleur renouvelable et l'électricité verte. Sur la base du scénario régional « 100% Gaz renouvelable à l'horizon 2050 » présenté début 2020, la Région poursuivra le développement de la méthanisation à travers le **dispositif régional d'animation MéthaN-Action**, et le soutien aux investissements. L'enveloppe dédiée par la Région s'élève à 20M€ sur 2 ans.

Développement  
des énergies  
renouvelables  
dans les territoires  
**20M€**

### 3.5.2. La mobilité propre

**L'usage des carburants ou motorisations alternatifs reste faible en 2019** : moins de 5% de vente de véhicules hybrides et électriques, le gaz naturel est seulement utilisé pour le transport urbain de voyageur. La Région poursuivra son soutien à la recherche et à la promotion des alternatives aux énergies fossiles, au travers de projets, comme ceux des Ports de Bordeaux et de La Rochelle pour **promouvoir des projets « fret-hydrogène »**.

L'Accord régional de relance inscrit le soutien par la Région aux solutions de massification et à l'accompagnement des **expérimentations sur le territoire pour le Bioéthanol** (Appel à Projets production innovante de gaz verts, et de carburant propre de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> génération), **le BioGNV** par les transporteurs régionaux, l'électrique (soutien à la mise en place de bornes de recharge électriques ultra rapides, et les expérimentations de poids-lourds électriques) et **l'hydrogène** (soutien à l'ensemble de la filière Hydrogène de la production à l'usage en passant par le réseau de stations, en lien avec l'Appel à Projets production innovante de gaz verts, de carburants propres de 2<sup>e</sup> génération).

Concernant plus spécifiquement le soutien au développement de l'hydrogène, deux Appels à Projets côté État sont lancés : l'Appel à Projets « écosystèmes territoriaux hydrogène », en soutien à des projets de production et de distribution d'hydrogène couplés à des usages industriels et de mobilité (275M€) ; l'Appel à Projets « briques technologiques et démonstrateurs hydrogène », visant à soutenir des projets d'innovation (350M€).

De manière complémentaire, la Région interviendra à hauteur de 4M€ via son **Appel à Projets « Hub de la mobilité hydrogène routier et maritime »** et structurera les écosystèmes.

D'autre part, la Région souhaite s'engager avec l'État sur le programme de **verdissement des rames TER et des autocars**, ainsi que sur le **programme de Ferrocampus** (à Saintes), notamment pour la recherche, le développement et la production de trains à batteries rechargeables. Par ailleurs, la Région sollicitera un soutien au titre de l'ingénierie pour les projets de nouvelles mobilités : MaaS, accès aux Pôles d'Échanges Multimodaux, etc...

Mobilité propre  
(AAP « Hub de la  
mobilité hydrogène  
routier et maritime »)  
**4M€**



Projet Ferrocampus à Saintes

### 3.5.3. Verdissement des ports

La mesure « verdissement des ports » (200M€ au niveau national) est dédiée aux grands ports maritimes. Des crédits sont territorialisés à hauteur de 13M€ pour les Grands Ports Maritimes (GPM) de Bordeaux et La Rochelle. L'État et la Région ont d'ores et déjà identifié les projets suivants :

- > **3 projets pour le Port de La Rochelle :**
  - projet HyFret (Production d'hydrogène et utilisation de locotracteurs à hydrogène pour le transport ferroviaire portuaire) ;
  - plateforme EMR et colis lourds ;
  - développement du trafic ferroviaire et du report modal.
- > **5 projets pour le Port de Bordeaux :**
  - renouvellement du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales sur le terminal de Bassens ;
  - stockage bord à quai à énergie positive (PEEPOS SmartGreen) ;
  - un projet de branchement à quai des navires du futur terminal croisière ;
  - un projet de branchement à quai des postes de stationnement et d'hivernage ;
  - le projet Gironde XL 3D+ (modélisation numérique de l'Estuaire de la Gironde).
- > **Projets de modernisation et de transition énergétique dans les ports de Bayonne et Tonnay-Charente.**

### 3.5.4. Mesure « pêche et aquaculture »

La mesure « pêche et aquaculture » est dédiée au soutien des filières, au développement de modèles durables de pêche et d'aquaculture et à l'appui de la transition écologique dans la pêche. Cette mesure est dotée de 50M€ non territorialisés, qui seront attribués dans le cadre d'Appels à Projets nationaux opérés par FranceAgrimer.

La **réhabilitation des friches ostréicoles du bassin d'Arcachon** constitue un enjeu majeur aussi bien du point de vue économique qu'environnemental. En effet, ce double objectif vise ainsi à améliorer les conditions de production des entreprises conchylicoles tout en maintenant la qualité des eaux et la bonne santé des écosystèmes marins. Dans ce contexte, la Région a prévu d'accompagner le Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine (CRCAA) dans la **construction de son nouveau bateau, innovant et écologique, dédié à l'entretien des parcs** privés mais également des espaces naturels du domaine public maritime. Cet objectif est inscrit dans le plan de gestion 2017-2032 du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon. La Région a donc prévu une enveloppe d'1M€ pour cette opération.

## 3.6. Agriculture et alimentation

### 3.6.1. Projets alimentaires territoriaux

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), définis par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), doivent s'appuyer sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé, l'alimentation étant prise comme un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques territoriales. Ils ont vocation à répondre à des enjeux de dimensions économique, sociale et environnementale et constituer un levier d'une structuration et de consolidation des filières à l'échelle des territoires en favorisant le rapprochement de l'offre et de la demande et le maintien de la valeur ajoutée sur le territoire considéré.

Le soutien aux Projets Alimentaires Territoriaux en Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans le cadre de la feuille de route État-Région « Agriculture, Alimentation et Territoires, pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine » qui est en cours de renouvellement au travers d'un Pacte Alimentaire. Cette démarche a permis de favoriser l'émergence de projets sur l'ensemble de la région, la conduite de diagnostics, l'élaboration d'outils et de méthodes de travail qui doivent encore trouver une dimension suffisante pour avoir les retombées concrètes escomptées.



L'enveloppe budgétaire dédiée aux Projets Alimentaires Territoriaux, via l'Accord régional de relance, d'un montant pour la Région Nouvelle-Aquitaine de 9,106M€, doit concourir à l'atteinte concrète de ces objectifs dans toutes leurs dimensions. A cet effet, elle a vocation à soutenir les projets les plus matures et donc ceux bénéficiant d'une reconnaissance officielle en tant que PAT (marque déposée par le ministère chargé de l'agriculture) ou en passe de l'être au premier semestre 2021. Elle doit permettre d'amplifier leur dimension pour qu'ils soient concrètement les moteurs d'une dynamique d'une agriculture et d'une alimentation saine, sûre et locale, fruit du rapprochement des producteurs, des transformateurs, des consommateurs et de tous les acteurs de l'alimentation. A ce titre, devraient prioritairement être soutenus les projets d'envergure, à caractère structurant pour les filières, portés directement ou en partenariat avec les professionnels des filières et opérateurs économiques en tenant compte de la réalité d'organisation des filières régionales.

**Les projets à soutenir pourraient être sélectionnés notamment sur la base de critères tels que :**

- > leur **intérêt économique** suffisant pour garantir un développement des territoires tout en intégrant la dimension de l'approvisionnement de la restauration collective en cohérence avec les objectifs fixés par la loi Egalim en valeur de 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques ;
- > leur **capacité à assurer le développement en Nouvelle-Aquitaine de la consommation de produits locaux et de qualité**, la valorisation de nouveaux modes de production agroécologique, dont la production biologique, la préservation de l'eau et des paysages et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

### 3.6.2. Transition agroécologique et projet « One Health »

**L'agroécologie est une approche systémique de la production agricole qui permet de produire en limitant l'utilisation des intrants chimiques**, notamment en gérant la matière organique, en augmentant l'activité biotique du sol et en prévenant les attaques de maladies et de ravageurs. Elle envisage l'ensemble du milieu dans lequel elle s'inscrit pour diminuer les pressions sur l'environnement et préserver les ressources naturelles.

Elle intègre la dimension de la gestion de l'eau, du reboisement, de la lutte contre l'érosion, de la biodiversité, de la préservation des sols (agriculture régénératrice), du réchauffement climatique, du système économique et social, de la relation de l'humain avec son environnement... **L'agroécologie réintroduit de la diversité dans les systèmes de production agricole et restaure une mosaïque paysagère diversifiée** (ex : diversification des cultures et allongement des rotations, implantation d'infrastructures agroécologiques, développement de systèmes herbagers autonomes...).

Enfin, l'agroécologie considère la biodiversité comme un facteur clé des systèmes de production agricoles en permettant une meilleure résilience des cultures face aux risques pathogènes et climatiques (approche « One health »). **La sortie des pesticides de synthèse et la participation de l'agriculture à la préservation de la biodiversité sont 2 axes majeurs de l'ambition 2 de Néo Terra** qui vise à accélérer et accompagner la transition agroécologique en Nouvelle-Aquitaine.

**Les dispositifs existants sont notamment :**

- > l'expérimentation de pratiques alternatives et la diffusion des résultats (agriculture de conservation, bio contrôles, protection intégrée des cultures, machinisme) ;
- > le développement de l'agriculture biologique ;
- > le développement d'HVE.

Agriculture  
et alimentation  
**20,106€**

■ 9,106M€ - ■ 11M€

# 4

## SOUTIEN À L'APPAREIL PRODUCTIF ET AUX FILIÈRES



### 4.1. Filières, industrie et intelligence économique

#### 4.1.1. Un effort conjoint en matière d'intelligence économique

Afin d'accompagner la relance, le recours aux méthodes et outils du renseignement économique et de l'intelligence économique est indispensable pour **anticiper** (état des lieux des forces technologiques, études prospectives, parangonnage), **protéger** (les entreprises affaiblies de la prédation par des investisseurs peu scrupuleux ou du risque cybersécurité), et **influencer** (pour identifier et convaincre, être identifié et crédible, afin de tisser de nouveaux partenariats ou courants d'affaires).

Le **repérage très en amont des fragilités des entreprises critiques pour une filière** (car détentrice d'un savoir-faire unique ou à haute valeur ajoutée) ou l'emploi d'un territoire (car support à l'économie présente d'un bassin d'emploi), repose sur un effort structuré État-Région et sur la mobilisation des partenaires collectivités-opérateurs de filières afin d'engager au plus tôt les actions correctives individuelles (renseignement économique, appui au conseil stratégique) et les actions correctives plus collectives (intégration dans une stratégie de diversification régionale).

L'identification des compétences ou savoir-faire « critiques » (susceptibles de disparaître, ou à l'inverse non suffisamment pourvus) est une démarche commune aux filières et pouvant donner lieu à des organisations favorisant la mutualisation des compétences. **ADI Nouvelle-Aquitaine et les pôles de compétitivité et clusters sont des acteurs clés pour la sensibilisation et le déploiement de ces actions.**

Positionnée au cœur du Plan Nouvelle-Aquitaine Rebond adopté le 5 octobre 2020, donnant lieu à une feuille de route régionale dédiée (SP décembre 2020), le **déploiement de l'intelligence économique repose sur des actions incontournables** appelées des vœux des acteurs du territoire lors d'une concertation réalisée en septembre 2019 et janvier 2020 et validées par le comité stratégique intelligence économique État-Région installé le 27 novembre 2020 :

- > **simplification et vulgarisation** : création d'un portail collaboratif régional État-Région mettant en visibilité les ressources existantes (contacts, boîtes à outils, accès à des informations qualifiées...), des témoignages de dirigeants ou de territoires, un programme annuel d'animation / sensibilisation ;
- > **sensibilisation et formation** : un programme ambitieux permettant de « toucher » l'ensemble des acteurs du territoire régional ;
- > **relais de proximité auprès des entreprises** : grâce à des missions spécifiques opérées par ADI Nouvelle-Aquitaine, les pôles de compétitivité, les clusters, les opérateurs de l'export ;
- > **relais auprès des EPCI** : en stimulant l'émergence et l'accompagnement de projets d'intelligence économique territorialisés (reconversion de friches, stratégie de retournement de territoires ruraux...).

#### 4.1.2. Un appui massif et coordonné sera effectué pour accélérer l'innovation grâce à l'investissement vers des démonstrateurs

En matière d'innovation, les propositions des différentes filières dans le cadre du Plan Nouvelle-Aquitaine Rebond convergent vers la nécessité de susciter et accompagner des projets collaboratifs inter-entreprises ou entreprises-laboratoires ciblant les priorités identifiées, et de prioriser l'investissement vers des démonstrateurs permettant d'accélérer l'innovation dans les domaines technologiques clés pour le territoire :

- > filières vertes notamment hydrogène, traitement des eaux, re-use ;
- > aéronautique plus verte ;
- > chaîne de traction automobile ;
- > chimie biosourcée/chimie du bois/bioraffinerie/matériaux recyclés ;
- > recyclage plastique (cofinancement de l'AAP Orplast 3 avec l'ADEME) ;
- > électronique ;
- > capacités de séchage mutualisées pour la filière forêt...

Dans le **domaine de la santé**, les programmes engagés dans le cadre de la feuille de route santé (développement industriel basé sur les thérapies guidées par l'image, santé numérique, réparation du corps humain, oncologie, santé publique et éthique) ont déjà donné lieu à des organisations de recherche à l'échelle régionale. **Deux de ces domaines se révèlent être des pépites régionales** en termes de potentiel recherche, d'industrialisation et d'impact médical. Il s'agit de la **cancérologie**, dont la communauté était jusqu'à présent moins visible en comparaison avec les neurosciences et la **cardiologie**, ainsi que la réparation du corps humain. L'appui à l'innovation sera amplifié dans les dispositifs médicaux, équipements de protection et les biotechnologies : biosourcing, recyclage, matériaux intelligents... avec notamment le **projet de création d'une plateforme technologique**.

De plus, la crise sanitaire a plus que jamais mis en lumière le rôle majeur des infrastructures de transport (telles que les grands ports maritimes) et leur volonté d'intégrer des briques innovantes (biocarburants, énergies alternatives...) en tant que terrains d'expérimentation.

Lorsqu'il n'existe pas de réponse nationale à travers des AAP dédiés, il est proposé la mise en place d'un « fonds » commun qui serait alloué au financement de démonstrateurs stratégiques pour les filières du territoire (électronique, eau...).

Par ailleurs, les projets industriels ambitieux contribuant à innover pour la transition écologique et énergétique ou à innover par la diversification des activités industrielles seront accompagnés dans le cadre des différents dispositifs du Plan France Relance et/ou de la Région.

Intelligence  
économique  
1M€

#### 4.1.3. Une relance à l'international sécurisée

**Avec une balance commerciale excédentaire de près de 2Md€, l'activité de nombreuses entreprises de la Nouvelle-Aquitaine passe par un développement à l'international.** Face à la difficulté des déplacements et l'annulation des salons internationaux, la relance du développement à l'international requiert des actions tenant compte du nouveau cadre sanitaire européen et mondial et compatibles avec les principes Néo Terra. Ainsi, pour une relance au niveau international, des efforts concertés État-Région sont nécessaires pour repenser l'internationalisation de nos entreprises et de nos filières et pour renforcer l'attractivité des filières régionales dans un souci de développement durable et d'équilibre territorial.

## 4.2. Soutien aux filières industrielles

### 4.2.1. Le programme d'investissements d'avenir

**Le Programme d'Investissements d'Avenir, dit « PIA 4 » s'articule autour de trois objectifs** qui guideront les choix d'investissements de l'ensemble du programme : **la transition écologique ; la compétitivité de notre économie et la création d'emplois durables ; la résilience et la souveraineté de nos modèles d'organisation socio-économiques.** Le PIA 4 interviendra en levier de l'intervention du Plan France Relance sur la période 2021-2022 mais poursuivra son action au-delà de la crise. Pour ce faire, **le PIA 4 se déclinera en un volet dirigé** (stratégies d'accélération) qui financera des stratégies d'investissements portant sur un nombre restreint d'enjeux stratégiques de transition de notre économie, **et un volet structurel** qui garantira un financement pérenne et prévisible à l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Ce deuxième volet intègre des crédits pour le PIA 4 régionalisé.

**Ainsi, la loi de finances pour 2021 prévoit une dotation de 500M€, en subventions et avances remboursables, spécifiquement fléchée vers les actions en faveur du développement territorial des PME.** Le PIA 4 régionalisé, d'un montant de 26 841 000€, a vocation à être décliné en mobilisant des outils déjà déployés et qui ont fait leurs preuves, notamment dans le cadre du PIA 3, à savoir :

- > le **soutien aux PME innovantes** à travers les projets d'innovation ;
- > les **projets régionaux de recherche et développement**, associant autour d'une ou plusieurs entreprises, organismes de recherche ou centres techniques (projets des pôles de compétitivité notamment, cf. PSPC-Régions) ;
- > l'**accompagnement et la structuration de filières** ;
- > le **développement de l'ingénierie de formation**.

Les crédits de l'État seront versés selon une règle de parité avec les fonds de la Région (1€ pour 1€).

Soutien filières  
industrielles  
31,841M€

■ 26,841M€ - ■ 29M€

### 4.2.2. Un appui massif et coordonné à l'innovation et aux projets industriels

En matière d'innovation, les propositions des différentes filières dans le cadre du Plan Nouvelle-Aquitaine Rebond convergent vers la nécessité de susciter et accompagner des projets collaboratifs inter-entreprises ou entreprises-laboratoires ciblant les priorités identifiées, et de prioriser l'investissement vers des démonstrateurs permettant d'accélérer l'innovation dans les domaines technologiques clés pour le territoire (énergies alternatives, chimie biosourcée, recyclage, assemblage électronique...).

Par ailleurs, les projets industriels ambitieux contribuant à innover pour la transition écologique et énergétique ou à innover par la diversification des activités industrielles seront accompagnés.

De plus, la crise sanitaire a plus que jamais mis en lumière la **nécessité d'assurer la performance logistique et la transformation des modèles d'acheminements sur nos territoires**. A ce titre, il convient de s'emparer des problématiques actuelles du maillage territorial des grandes infrastructures logistiques et accompagner l'optimisation de la supply-chain en **favorisant la multimodalité pour sortir du tout routier**. Chaque filière régionale veillera à intégrer la logistique et les modèles d'acheminement, y compris la question « du dernier km », dans le cadre des projets, des expérimentations et des innovations en cours ou à venir. Les ports de commerces de notre façade sont un maillon clé de la logistique régionale.

### 4.2.3. Un soutien aux projets économiques d'innovation territoriale

Comme indiqué dans le Plan Nouvelle-Aquitaine Rebond, une attention particulière est portée aux projets à dimension plus territorialisée ou ancrés sur une spécialisation régionale forte ou sur un atout régional différenciant au niveau national.



## 4.3. Soutien aux PME et entreprises industrielles

La Région a mis en œuvre, en réponse aux défis de la crise, plusieurs dispositifs nouveaux adaptés et réactifs pour soutenir la résilience des entreprises. Elle poursuit et accélère son soutien aux enjeux de transformation et de modernisation du tissu industriel régional. En effet la crise a conforté la prise de conscience de la nécessité d'**accompagner la transformation numérique des entreprises, la modernisation des organisations et l'intégration des technologies de l'Usine du Futur**, permettant aux entreprises d'être plus agiles et adaptatives dans un contexte global fluctuant et incertain. La Région poursuivra également, en cohérence avec Néo Terra, son **action en faveur d'usines durables, économes en énergies et en eau, engagées dans l'économie circulaire, vecteurs de protection de notre environnement mais également facteur de compétitivité**. Elle s'engage par ailleurs dans une stratégie de reconquête technologique et de souveraineté industrielle. Le Plan Nouvelle-Aquitaine Rebond vise spécifiquement les PME, le dispositif Usine du Futur a été amplifié pour soutenir l'effort des entreprises.

158M€ seront ainsi mobilisés au titre de l'effort de relance à raison de 126M€ sur les PME et les entreprises industrielles et 32M€ en faveur des entreprises des industries agroalimentaires.

## 4.4. Un plan de soutien au tourisme

La filière tourisme, 1<sup>re</sup> filière économique en Nouvelle-Aquitaine, a été touchée de plein fouet par la crise de la Covid-19 avec un arrêt d'activité lors du 1<sup>er</sup> confinement. La saison 2020 s'est donc déroulée dans un contexte particulier avec une offre dégradée et adaptée au contexte sanitaire. La destination Nouvelle-Aquitaine est restée très attractive en restant la région préférée de la clientèle française. **Une baisse de 26% de la fréquentation est constatée sur l'année 2020 touchant l'ensemble du territoire et l'ensemble des acteurs touristiques**. Les attentes des visiteurs ont également évolué dans ce contexte de crise : la recherche de sécurité, des espaces peu fréquentés et une offre touristique à réinventer pour répondre au mieux à ces attentes. Cette tendance devrait s'accélérer dans les années à venir.

Les entreprises du secteur du tourisme, principalement des TPE et des entreprises familiales, ont eu massivement recours à l'emprunt pour financer leur besoin de trésorerie dans cette période de crise sanitaire. Ces acteurs sont fragilisés aujourd'hui alors qu'il est nécessaire d'investir pour s'adapter au mieux aux attentes des visiteurs.

**Pour conserver une attractivité touristique et maintenir des activités importantes pour les territoires, une stratégie de rebond et de relance a été définie par l'État d'un part avec le Plan France Relance, et, par la Région Nouvelle-Aquitaine d'autre part avec le Plan Nouvelle-Aquitaine Rebond afin de soutenir les investissements des opérateurs touristiques et des territoires.**

Ces investissements marquent la volonté des acteurs touristiques de se réinventer dans un

Soutien aux PME  
et entreprises  
industrielles  
158M€

secteur concurrentiel fort et de différencier leurs offres pour accueillir de nouveaux visiteurs de proximité notamment. **Cette différenciation se réalisera par une transformation de l'offre vers un tourisme durable et soutenable** correspondant à la fois aux attentes des visiteurs et au respect des mesures sanitaires dans la période Covid-19.

L'enjeu du secteur du tourisme sera d'opérer les investissements nécessaires au maintien de leurs activités et d'anticiper le changement de comportements de consommation des visiteurs.

Afin d'opérer les transitions et transformations nécessaires vers un tourisme durable, le **Tourisme Lab**, animé par l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI), sera un outil au service de la relance et de la mutation des filières touristiques par l'innovation.

Dans le contexte Covid-19, ce sera un **outil au service de la filière du tourisme pour proposer de nouvelles expériences, de nouveaux produits, de nouvelles organisations correspondant aux attentes des territoires et des visiteurs, en connexion avec nos atouts comme la nature et la biodiversité**. Ces nouvelles expériences, ces nouveaux produits « tourisme durable » seront nécessaires à la conservation d'une attractivité touristique de la Nouvelle-Aquitaine.

Par ces transitions, **les attentes des entreprises envers les salariés vont évoluer avec une polyvalence des métiers**, l'importance de rassurer les visiteurs et d'avoir une pratique sécurisante dans un contexte sanitaire particulier. La formation des salariés du secteur du tourisme, des actions collectives pour aider aux recrutements de saisonniers seront des enjeux pour les entreprises du tourisme afin de maintenir et de développer leurs activités.

La Covid-19 a eu pour conséquence, pour les grands acteurs touristiques, de se réinterroger sur leurs activités et leurs modèles économiques. Afin de pouvoir offrir de nouvelles expériences aux visiteurs et de trouver de nouveaux centres de profits, les grands acteurs du tourisme de Nouvelle-Aquitaine ont la nécessité d'investir sur les 6 prochaines années. L'objectif sera d'adapter l'offre existante par un repositionnement vers un tourisme durable et soutenable pour maintenir ces activités irriguant les territoires et notamment les territoires ruraux. Les grands acteurs estiment le besoin à 64M€ d'investissements dans les 6 prochaines années.

La Région portera ses efforts également sur le développement de l'itinérance fluviale et cyclable et notamment le soutien aux investissements liés à l'infrastructure touristique à portée régionale comme décrit par le Schéma Régional des Véloroutes 2020-2030 :

- > **l'aménagement d'un réseau cyclable d'itinéraires longue distance**, traversant les zones rurales, urbaines et interurbaines, sécurisé, continu et jalonné, et intégrant une liaison aux gares. A cet effet un lien fort est constaté entre le taux d'utilisateurs de ces espaces cyclables dédiés et le linéaire de pistes et voies vertes existant ou créé par habitant. La perception des habitants sur la cyclabilité de leur territoire démontre que les français font du vélo là où les acteurs publics se sont donné les moyens pour qu'il en soit ainsi ;
- > **la mise en navigabilité de fleuves** dans le prolongement d'investissements déjà réalisés pour permettre d'assurer la continuité de navigation et ainsi créer une nouvelle offre touristique.

Développement  
touristique  
28,2M€



Pistes cyclables en bord de Charente

#### 4.5. Les fonds propres

La crise de la Covid-19 a ébranlé de nombreuses entreprises du territoire néo-aquitain. Certaines connaissaient un développement qui se trouve aujourd'hui menacé pour des raisons conjoncturelles mais pas structurelles. Elles ont le plus souvent bénéficié de financements bancaires garantis par l'État (PGE) pour leur permettre de ne pas être défaillantes. Le recours au chômage partiel leur a aussi permis de limiter les dégâts. Aujourd'hui, leur bilan est déséquilibré au moment même où les perspectives de rebond devraient leur permettre de se redévelopper tant en croissance organique qu'éventuellement en croissance externe. **Certains secteurs d'activités structurants en Nouvelle-Aquitaine se trouvent menacés comme le tourisme, l'aéronautique.**

Fonds propres  
25M€

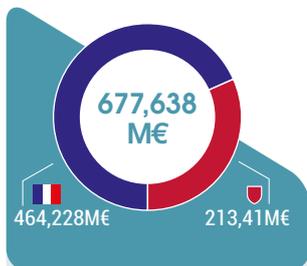
Aussi, **un apport en fonds propres ou quasi fonds propres sera déterminant pour accélérer le redressement et favoriser le meilleur rebond dans les 18 à 24 mois à venir**. Ainsi la Région mobilise un **fonds d'investissement visant à soutenir les PME** de la région dans le renforcement de leurs fonds propres.

Les caractéristiques principales du fonds, qui devront être précisées, sont :

- > **ciblage du fonds sur les PME**, investissement par exception dans les TPE et les ETI ;
- > **entreprises ciblées** : entreprises ayant démontré la pérennité de leur modèle économique, entreprises s'engageant à maintenir l'emploi dans la région ;
- > **part publique des investisseurs dans le fonds inférieure à 60%**, avec une parité État-Région et un plafonnement de la contribution État par région ;
- > **modes d'intervention des fonds régionaux** : agrément AMF, investisseur avisé, intervention en capital-développement, en fonds propres et/ou quasi fonds propres, ticket d'investissement entre 50K€ et 3M€.

# 5

## COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE



**Pacte régional d'Investissement dans les Compétences Plan jeunes**

> **58,709M€** 🇫🇷 🇪🇺

**Revalorisation de la rémunération des stagiaires jeunes et adultes**

> **29,151M€**  
🇫🇷 18,151M€ - 🇪🇺 11M€

**Investissements dans la formation**

> **15M€** 🇪🇺

**Aménagement et cohésion des territoires**

> **184,226M€**  
🇫🇷 154,226M€ - 🇪🇺 30M€

**Rénovation énergétique des bâtiments**

> **14M€** 🇪🇺

**Politique de la ville**

> **8M€** 🇪🇺

**Retournement des territoires et des entreprises**

> **36M€** 🇪🇺

**Réouverture du guichet « Plan France Très Haut Débit »**

> **2M€** 🇫🇷 🇪🇺

**Inclusion numérique**

> **15M€** 🇫🇷 🇪🇺

**Data Center**

> **21M€** 🇪🇺

**Santé**

> **185,253M€**  
🇫🇷 180,253M€ - 🇪🇺 5M€

**Création de places en IFSI et IFAS**

> **13,814M€** 🇫🇷 🇪🇺

**Investissement dans les IFSI et IFAS**

> **12M€** 🇪🇺

**Jeunesse**

> **21,878M€**  
🇫🇷 1,578M€ - 🇪🇺 20,3M€

**Patrimoine culturel & création culturelle**

> **26,997M€**  
🇫🇷 20,497M€ - 🇪🇺 6,5M€

**Sport**

> **34,610M€** 🇪🇺

### 5.1. Formation et emploi

#### 5.1.1 Pacte régional d'Investissement dans les Compétences – Plan #1jeune1solution

L'État et la Région partagent dans le contexte actuel la préoccupation de l'insertion des jeunes. Construit sur des fondements d'avant crise, le **Pacte régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (PIC)**, qui mobilise l'effort propre de la Région à hauteur de 648M€ et 502M€ de crédits additionnels de l'État pour la formation des néo-aquitains, doit à présent adapter ses cibles et sa trajectoire.

Dans le cadre du **Plan #1jeune1solution**, l'État et la Région ont ainsi identifié les besoins immédiats relatifs à la situation des jeunes, à combler dès 2020, et les besoins de moyen terme relatifs aux compétences attendues dans les mois à venir (2021-2022). Le financement complémentaire de l'Accord régional de relance au Pacte régional d'Investissement dans les Compétences de 58,7M€ va permettre d'**augmenter l'offre régionale de 8 387 parcours supplémentaires à destination des jeunes peu ou pas qualifiés**, nouveaux bacheliers ou bien décrocheurs universitaires pour répondre à ce double besoin.

L'impact différencié de la crise sur les filières économiques régionales nécessite également d'intégrer de **nouvelles priorités sectorielles dans le ciblage de l'offre de formation sur les territoires**. Ainsi, à partir de nouveaux diagnostics et au regard des enjeux régionaux et nationaux, **l'offre régionale de formation visera au-delà des secteurs ou métiers en tension de recrutement, les secteurs en reconversion confrontés à des besoins nouveaux en compétences et les secteurs d'avenir dont la crise a accentué la lisibilité et l'importance**. Il s'agit également d'accompagner par la formation l'accélération des grandes transitions concernant l'environnement, l'énergie, le numérique, les technologies, la santé, la mobilité et les nouveaux enjeux de souveraineté régionale, nationale, ou européenne.

Les moyens complémentaires du Plan #1jeune1solution permettront donc de préparer et de renforcer l'insertion des jeunes dans des métiers et des secteurs qui restent en tension ou stratégiques pour l'économie régionale. La Région a d'ores et déjà anticipé des réponses dans ce domaine en proposant dès 2020 des formations complémentaires pour près de 2 000 jeunes titulaires d'un CAP ou d'un Bac professionnel depuis le mois de juin dernier et des formations supplémentaires pour les jeunes dans son offre de formation.

L'offre se répartit, de manière prévisionnelle, en **4 200 parcours à destination des jeunes titulaires d'un bac et 4 200 parcours à destination des jeunes peu ou pas qualifiés**. Ces parcours, dont certains prennent effet dès 2020, correspondent à une offre nouvelle permettant de répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes pendant et depuis la crise sanitaire :

- > **1 815 « passerelles pour l'emploi »** sont proposées depuis le mois de novembre aux jeunes diplômés en juin 2020 (bac professionnel ou CAP) pour les accompagner vers l'emploi ;
- > **1 000 « amorces de parcours »** proposées aux diplômés du baccalauréat général en réorientation vers les filières professionnelles ;
- > **822 parcours, en cours de construction avec les universités**, permettront de répondre aux situations de décrochage universitaire ;
- > **2 150 parcours résultent d'un abondement récent de l'offre de formation qualifiante ;**
- > **1 700 parcours seront intégrés dans les nouvelles commandes** de formations qualifiantes prévues début 2021 ;
- > **1 000 parcours** (déployés par Pôle emploi) **viendront renforcer l'accompagnement des jeunes** et notamment celui des jeunes travailleurs handicapés et/ou relevant des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ou des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Pacte régional d'Investissement dans les Compétences Plan jeunes **58,709M€** 🇫🇷 🇪🇺



Signature du PIC le 11 décembre 2020 à la Cité numérique de Bègles

### 5.1.2 Revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle jeunes et adultes

L'État et la Région partagent la nécessité de développer l'accessibilité à la formation, de renforcer son attractivité et de sécuriser les parcours des stagiaires.

**La Région a revalorisé ses barèmes de rémunération des stagiaires dès janvier 2020 afin de les porter, pour une majorité de stagiaires, à 850€ par mois au lieu de 650€.**

**Le Plan France Relance prévoit que la couverture sociale et la rémunération de l'ensemble des stagiaires de la formation professionnelle jeunes et adultes soient revalorisées** et leur accès simplifié, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, afin de réduire la précarité financière que vivent de nombreux stagiaires de la formation professionnelle.

Revalorisation  
de la rémunération  
des stagiaires  
jeunes et adultes  
**29,151M€**

■ 18,151M€ - ♥ 11M€

### 5.1.3 Développement des capacités de formation

En appui de la volonté commune de l'État et de la Région de développer de manière significative l'offre de formation, c'est toute une filière qu'il convient de mobiliser et d'accompagner. La filière formation est en effet traversée depuis plusieurs années par de profondes mutations qui viennent de connaître sous les effets de la crise sanitaire, avec le développement de la formation à distance notamment, une accélération. L'adaptation du Pacte consacre l'impérieuse nécessité de poursuivre la transformation de la formation au travers de nouvelles actions et de démarches partenariales comme le Contrat Régional de Filière Formation qui vient d'être adopté.

D'un point de vue opérationnel, il convient sans attendre d'appuyer les projets d'investissement dans la formation visant à développer les capacités de formation dans les territoires, l'attractivité des formations et des métiers au moyen d'installations et d'équipements performants.

**Plusieurs projets portant ces objectifs sont d'ores et déjà appuyés par la Région dans leur élaboration :**

- Ecole de tonnellerie du futur de Cognac ;
- Halle technologique de Langon ;
- Maison de l'industrie de Brive ;
- Cité de la formation de Pessac (AFPA).

Investissements  
dans la formation  
**15M€** ♥

## 5.2. Aménagement du territoire

L'Accord régional de relance soutiendra les territoires dans leur diversité pour les accompagner dans leur projet de développement en poursuivant notamment les objectifs suivants :

> **accompagner le développement différencié des territoires ruraux :**

- accélérer la revitalisation et renforcer les fonctions de centralité des villes moyennes et petites ;
- favoriser les coopérations territoriales notamment entre les métropoles et leurs territoires ;

> **continuer la rénovation des quartiers prioritaires de la politique de la ville** et répondre aux besoins de leurs habitants ;

> **apporter un soutien adapté et renforcé aux territoires présentant des signes de fragilité ;**

> **renforcer l'accessibilité aux services pour les publics** les plus éloignés (géographiquement et socialement) ;

> **accélérer la stratégie de reconquête industrielle des territoires** en tenant compte des enjeux de la transition écologique et numérique.

Aménagement  
et cohésion  
des territoires  
**184,226M€**

■ 154,226M€ - ♥ 30M€

### 5.2.1 SRADDET et Néo Terra : pour l'accélération des projets de résilience et de transition

Avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la feuille de route Néo Terra, la Région soutient les projets structurants et entend ainsi valoriser les atouts de tous les territoires et favoriser les solidarités territoriales, à différentes échelles, et le renforcement d'une armature urbaine autour de centralités intermédiaires et de proximité. En appui à l'émergence et à la mise en œuvre de ces projets, la Région soutient et anime l'ingénierie des territoires afin de réunir les conditions de réalisation de ces projets, pour tous les territoires, à commencer par les plus vulnérables.

**L'Accord régional de relance permet à la Région d'accélérer son soutien aux projets les plus structurants pour les projets vecteurs d'un développement plus résilient, asseoir une stratégie d'animation de filières et de valorisation des savoir-faire et compétences territoriales, à**

**animer un écosystème**, comme la Cité du Cuir de Saint-Junien (1M€), le « Carré Up ! » pour les entrepreneurs de la communauté d'Agglomération de Royan Atlantique, la halle Sernam à Pau, sorte de tiers-lieu hybride à fort rayonnement (850 K€), le SMICVAL Market à Vayres (0,56K€), ou le projet de Ferrocampus à Saintes qui vise à créer un campus technopolitain unique en France dédié à la mobilité ferroviaire durable, connectée, autonome et décarbonée (15M€). **La Région amplifiera en outre sa politique en matière d'accès aux soins de premiers recours avec le déploiement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) pour lutter/prévenir la désertification médicale** (à hauteur de 200 K€/ MSP), priorité réaffirmée par la crise sanitaire.

L'État et la Région animeront le comité d'accélération des projets avec les opérateurs de l'État et l'ADI afin de décloisonner l'accompagnement des projets et optimiser l'ingénierie financière.

### 5.2.2 Rénovation énergétique des bâtiments

Des objectifs nationaux sont définis notamment par la loi Transition énergétique et Croissance verte :

- > **pour le résidentiel** : 500 000 logements à rénover par an dont 150 000 rénovations de passoires thermiques occupées par des ménages propriétaires modestes, l'ensemble du parc devant atteindre le niveau BBC rénovation en 2050 ;
- > **pour les bâtiments tertiaires** : réduction de 40% en 2030 et 60% en 2050 des consommations énergétiques.



Chef de file en matière de transition énergétique et climatique, la Région décline actuellement ces objectifs en objectifs régionaux à travers le SRADDET et le **Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE)**. Dans ce cadre, les réseaux des conseillers Énergie ont été réorganisés et regroupés au sein de Plateformes de la rénovation énergétique désormais portées par les intercommunalités. L'efficacité énergétique des bâtiments s'inscrit par ailleurs dans l'ambition 5 de la feuille de route régionale Néo Terra « Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques ».

#### > Rénovation énergétique des bâtiments (hors bâti universitaire)

En accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, et la feuille de route Néo Terra pour la Région, la rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe privilégié d'investissement soutenu par l'Accord régional de relance. A ce titre, les projets en ce sens des collectivités seront soutenus. Une priorité sera notamment accordée aux projets :

- visant une performance énergétique élevée, avec une cible recommandée d'au moins 30% de réduction de consommation d'énergie, et une attention particulière sur les projets qui permettent de remplacer une chaudière au fioul par d'autres modes de chauffage ;
- portant sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires du bloc communal et des Départements (sur crédits État) ;
- se situant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que dans les communes rurales, afin de contribuer à la politique de cohésion du territoire.

#### Un nouveau dispositif de la Région, visant à l'accompagnement financier pour la rénovation énergétique des bâtiments publics sera lancé sur les critères suivants :

- > les opérations de rénovations énergétiques globales et non sur des travaux isolés ;
- > les 22 EPCI les plus vulnérables selon les critères de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) afin d'obtenir un impact le plus important possible sur l'attractivité de ces territoires mais aussi et surtout sur une diminution drastique de leur facture énergétique ;
- > les typologies de bâtiments les plus pertinentes à rénover : soit les plus énergivores, les plus occupés, avec de fortes émissions de gaz à effet de serre, et surtout utilisant des énergies fossiles car non reliés au gaz (13% des bâtiments tertiaires utilisent encore à ce jour des énergies fossiles en Nouvelle-Aquitaine).

**D'autre part, la Région ciblera des projets de construction et de rénovation des bâtiments tertiaires publics et privés les plus exemplaires**, démonstrateurs et innovants, engagés dans une démarche d'excellence énergétique et environnementale. Concernant le secteur du résidentiel, la Région axera son intervention sur les priorités suivantes :

- > un accès facilité des ménages néo-aquitains à un service public de conseil pour la performance énergétique de l'habitat ;
- > le développement de stratégies territoriales énergie habitat permettant de développer les

Rénovation  
énergétique  
des bâtiments  
14M€

opérations collectives sur des cibles spécifiques, comme les Territoires à énergie positive (TEPOS) ;

- > une stratégie renouvelée en matière de rénovation énergétique du logement collectif appuyant les politiques logements et d'aménagement du territoire, participant au renouvellement urbain et à l'attractivité des territoires.

L'enveloppe dédiée par la Région à la rénovation énergétique des bâtiments s'élève à 14M€.

D'autres mesures du Plan de relance visant à diminuer l'impact environnemental des acteurs économiques seront mises en place progressivement par l'ADEME au niveau national. Elles porteront sur la transition écologique des TPE/PME (80M€), sur le tourisme durable (investissements écologiques des établissements d'hébergement et de restauration – 50M€) ou encore sur les bilans de gaz à effet de serre dans le secteur agricole (10M€).



### 5.2.3 Soutien aux petites centralités

L'État et la Région coordonneront leurs interventions dans les petites villes et les bourgs, en lien avec la Banque des Territoires (**programme « petites villes de demain »** de l'ANCT et **programme « centre-bourgs »** de la Région), sur la base de la géographie de la contractualisation régionale en 51 territoires.

### 5.4.4 Politique de la ville

En visant la réduction des écarts de développement entre les quartiers et l'amélioration des conditions de vie des habitants, la politique de la ville contribue à relever les défis auxquels sont confrontées les villes d'aujourd'hui : défi de la cohésion urbaine et sociale, préservation de l'environnement, développement économique des territoires...

Elle concourt ainsi, comme le réaffirme la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans son article 1<sup>er</sup>, au développement équilibré des territoires et à la production de la ville durable.

Aussi, **la Région souhaite**, en lien avec l'État et les collectivités concernées, **renforcer son accompagnement afin de permettre un soutien à l'activité économique, à l'emploi, à la réussite scolaire, à l'amélioration de la mobilité et aux associations dans les quartiers :**

- > développer l'attractivité et l'insertion par l'activité économique dans les quartiers prioritaires en développant de nouvelles formes d'emploi, à travers l'innovation et l'économie circulaire ;
- > développer l'artisanat et le commerce de proximité dans les QPV : espaces dédiés à l'incubation dans les QPV pour favoriser la création d'entreprises et leur pérennité ;
- > développer les usages et l'inclusion numérique dans les quartiers prioritaires à travers le soutien aux tiers-lieux, aux équipements culturels ;
- > développer une mobilité durable et alternative douce à travers des investissements dans les opérations d'aménagement ainsi que de l'accompagnement au changement pour les modes de déplacement alternatifs pour les habitants QPV ;
- > accompagner la rénovation énergétique des bâtiments dans les opérations de rénovation urbaine, utiliser les énergies renouvelables dans les quartiers prioritaires à travers la mobilisation du FEDER également sur ces questions ;
- > lutter contre les discriminations à l'emploi et à l'égalité professionnelle à travers l'accès et l'accompagnement à la formation professionnelle dans les filières également en devenir comme le numérique... ;
- > accompagner l'orientation des jeunes issus des QPV ;
- > aider à l'émancipation des femmes des quartiers prioritaires en favorisant la création d'activités, en suscitant l'entrepreneuriat dans les QPV et en proposant des modes de garde alternatifs ;
- > lutter contre la violence faite aux femmes en développant des hébergements d'urgence ainsi qu'en accompagnant l'accès aux droits des femmes et des familles, action de prévention intra-familiale également.

Politique  
de la ville  
8M€

Dans le cadre du « 1% Plan de relance » en faveur des banlieues et quartiers populaires, une attention particulière devra être portée sur la situation des habitants des quartiers politique de la ville dans le contexte de la crise sanitaire au vu de ses répercussions économiques et sociales.

Dans ces quartiers, un soutien accru devra être apporté aux habitants, via les associations, les

acteurs de l'emploi, afin de **lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme**, de favoriser la création de maisons médicales et de centres de santé, ainsi que la mobilité pour les territoires enclavés.

### 5.2.5 Le retournement des entreprises et des territoires

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, la fragilisation des entreprises néo-aquitaines et la multiplication des PSE, accentue le besoin d'une coordination État-Région renforcée dans le domaine de l'**accompagnement des entreprises en difficulté**. Certaines filières emblématiques de notre économie sont particulièrement touchées : la sous-traitance aéronautique (LISI Aerospace, Nexteam, Lauak Industrie, LISI Aerospace...) ou automobile (Fonderies du Poitou, Borg Warner,...), agro-alimentaire et tourisme sont particulièrement touchés.

Cette **coordination État-Région doit se faire dans une logique visant à la fois l'anticipation des difficultés, l'identification des entreprises impactées** au plus près du territoire, l'accompagnement de plans de relance pérennes et calibrés financièrement.

Cette coordination renforcée pourrait se faire à plusieurs niveaux à expertiser par :

- **le co-pilotage État-Région des Cellules de Veilles et d'Alerte Précoce, instances de partage d'information sur les dossiers et les approches**. En Nouvelle-Aquitaine ce co-pilotage se met en œuvre depuis la rentrée de septembre 2020 et fera l'objet d'une convention État-Région qui est en cours d'élaboration ;
- **la mise en place de la démarche « Signaux-faibles »**, une fois l'application fiabilisée, avec une première analyse au niveau régional, par une participation de la Région aux différents CODEFI départementaux ;
- **un partenariat plus étroit entre les services de la Région et les instances relevant de Bercy** (CIRI et DIRE) pour les dossiers à fort enjeu stratégique : emploi, technologie, territoire.

**La Région dispose d'une équipe dédiée** à cette problématique et a engagé plus de 17M€ d'aides financières directes dans le soutien aux entreprises en retournement (hors aides d'urgence Covid-19) en 2020. Pour 2021, le budget est de 18M€. Il sera du même ordre en 2022.

De plus, afin de fiabiliser ses conditions d'intervention, la Région engage plus de 250 000€ chaque année pour des missions de diagnostic économique et financier menées par des cabinets d'audit internationaux de renom. Ces diagnostics sont d'ores et déjà partagés avec les services de l'État.

Retournement  
des territoires  
et des entreprises  
36M€

## 5.3. Numérique

### 5.3.1. Réouverture du guichet « Plan France Très Haut Débit »

La couverture numérique des territoires est accélérée par le Plan France Relance dans le cadre des objectifs suivants :

- **d'ici 2022, doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe** en donnant accès à tous au très haut débit (>30 Mbit/s) ;
- **d'ici 2025, généraliser la fibre optique** jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire.

La réouverture du guichet du Plan France Très Haut Débit contribue à la réalisation de ces objectifs.

### 5.3.2. Ressources pédagogiques numériques

Le développement en tous points du territoire d'un service public du numérique éducatif, au service de la continuité éducative et de l'école inclusive, suppose que les établissements disposent d'un environnement numérique idoine pour accéder à des services numériques dans un cadre sécurisé.

Ainsi l'Accord régional de relance a vocation à doter les classes de lycées (lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels) en équipements vidéo pour développer l'enseignement hybride à destination simultanée d'élèves en classe et à distance ou encore pour développer la classe inversée. Cette **mesure d'aide à l'équipement** s'inscrit dans un dispositif d'ensemble, tant pédagogique (articulation présentiel-distanciel) que technique (dispositif de streaming) et d'accompagnement humain en tenant compte des disparités géographiques, sociales et du degré de maturité numérique. **Les projets doivent permettre la mise en place d'enseignements en classes hybrides** (enseignant dans la classe et élèves sur place ou à distance) à travers l'équipement des salles de classe des lycées en ordinateur, microphone multidirectionnel et webcam permettant une diffusion synchrone ou asynchrone.

Réouverture du  
guichet  
« Plan France  
Très Haut Débit »  
2M€

Le contexte sanitaire a permis de mesurer encore davantage toute l'importance d'avoir d'une part, une économie numérique dynamique sur son territoire et, d'autre part, de permettre à chacun d'accéder aux services en ligne désormais essentiels pour l'accès aux droits, se former, communiquer. Tout d'abord, la filière numérique est l'une des filières, malgré les difficultés profondes rencontrées par certaines entreprises, qui a su malgré tout connaître des croissances de chiffre d'affaires et créer des emplois qualifiés. Ensuite, la transformation numérique de l'ensemble des autres secteurs d'activité de l'économie régionale est un facteur essentiel de résilience rapide du territoire. Ceci s'accompagne d'un enjeu croissant lié aux cyber-menaces.

Enfin, la problématique de l'accès à un débit suffisant, mais aussi l'accès à un équipement minimal et aux compétences suffisantes pour les usages numériques sont désormais des enjeux encore plus criants de solidarité, d'équité territoriale et d'égalité de traitement des citoyens néo-aquitains. L'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine pour les entreprises pour cette filière en croissance crée une tension structurelle sur certains métiers du numérique.

**L'objectif poursuivi conjointement par l'État et la Région est d'accélérer la transformation numérique de l'ensemble des secteurs, favoriser la croissance des entreprises de la filière et permettre l'inclusion numérique des néo-aquitains.**

### 5.3.3 Cybersécurité

Sur la cybersécurité, l'État et la Région partagent une volonté de permettre au territoire de se doter des moyens suffisants pour faire face à cet enjeu croissant, impactant l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire. **La création d'un campus cybersécurité de pointe associant acteurs privés, universitaires et publics est visée, associant notamment des centres de ressources cyber à Niort, Mont de Marsan et Limoges.**

### 5.3.4 Inclusion numérique

Sur l'inclusion numérique, une politique articulée entre l'État, la Région, la Banque des Territoires, les Départements et les EPCI vise spécifiquement à soutenir une politique régionale d'inclusion numérique encore davantage nécessaire.

L'Union européenne, l'État, la Région et les Départements auront consacré depuis 2017 plus de 700M€ pour **déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire régional** délaissé par l'initiative privée, véritable infrastructure essentielle désormais au développement des territoires.

### 5.3.5. Un projet structurant : Réseau d'Infrastructures en Nouvelle-Aquitaine (RINA)

L'État et la Région conviennent aujourd'hui de contribuer à la constitution d'un réseau régional, véritable colonne vertébrale sécurisée à Très Haut Débit, fédérant toutes les initiatives publiques antérieures ou en cours, au bénéfice de toutes les communautés publiques (enseignement supérieur et recherche, éducation, collectivités territoriales, santé) en le mettant à la disposition de leurs établissements. Constitué en boucle sécurisée aux meilleurs standards du marché, le réseau régional connectera entre eux les quelque vingt réseaux d'initiative publique existants ou en cours de déploiement. Il permettra la démultiplication des échanges entre acteurs publics, l'accès sécurisé aux données sensibles publiques et la souveraineté numérique grâce à une infrastructure publique stratégique.

Les bénéficiaires publics du projet sont le **Data Center régional** positionné au cœur du réseau, les 64 sites d'Enseignement Supérieur et Recherche (ESR), les 79 hôpitaux regroupés en 12 groupements hospitaliers territoriaux, les instituts de formation en soins infirmiers et établissements de formation aux métiers de santé (environ 70 sites), les 271 lycées, les quelque 50 sites de la Région. **La Région sera le maître d'ouvrage investisseur et son exploitation sera confiée à la SPL Nouvelle-Aquitaine THD dont la Région est actionnaire.**

Le réseau de collecte serait financé sous la forme d'investissements : IRU fibre sur 15 ans (11,3M€), et équipements actifs (9,8M€). Sous réserve de marges de négociations réelles à la baisse concernant l'acquisition d'IRU auprès d'acteurs publics ou privés, non encore exploitées, l'investissement estimé serait de 28M€ pour un coût total d'exploitation de 26,2M€ réparti sur 15 ans. L'État est sollicité pour apporter son appui financier au projet.



Visite de l'entreprise Tehtris, éditeur de solutions de cybersécurité, le 17 novembre 2020 à Pessac

Inclusion numérique  
15M€

Data Center  
21M€

## 5.4. Santé

Santé  
185,253M€

180,253M€ - 5M€

### 5.4.1. Opérations d'investissement dans les établissements de santé

Ces opérations correspondent à la mise en œuvre d'une compétence exclusive de l'État qui se traduit par une politique d'investissement et de financement au service de la qualité de soins, constituant une ambition actée dans le cadre du Ségur de la santé, dont la traduction financière s'inscrit d'ores et déjà dans l'Accord régional de relance 2021-2022. Il s'agit d'une opportunité complémentaire d'**accélérer la modernisation des établissements de santé et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail des personnels soignants** : l'objectif est que les personnels hospitaliers puissent voir très vite une amélioration nette de leurs conditions d'exercice.

A cette fin, sont privilégiées les opérations d'investissements courants dans les établissements de santé pour les années 2021 et 2022, visant à améliorer le fonctionnement des services de soins. Cette enveloppe dédiée aux investissements courants sera mobilisée sur la base de la remontée des services de soins, après consultations des communautés médicales et soignantes. Elle pourra bénéficier aux établissements publics, privés non lucratifs et privés lucratifs.

Un effort complémentaire en matière d'investissement public est réalisé pour soutenir la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé, avec une enveloppe spécifique également répartie entre régions pour financer des investissements dans les départements français les plus touchés par les inégalités territoriales, ainsi que dans les départements français les plus touchés par la précarité.

A titre général, ces crédits sont assortis d'une gouvernance spécifique visant à « donner aux territoires le pouvoir en matière d'investissement en santé », passant par une association plus marquée des élus à la prise de décision. **Cette future gouvernance territoriale de l'investissement public en santé se mettra en place au début de l'année 2021.**

Les crédits mobilisables dans le champ de la santé, relevant de l'assurance maladie, nécessitent chaque année une inscription dans les lois de financement de la Sécurité sociale. Les montants indiqués ci-après sont donc dépendants des crédits votés par le Parlement, et notifiés effectivement à l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le Plan France Relance inclut les mesures d'accompagnement actées dans le cadre du Ségur de la santé. Au titre du soutien massif à l'investissement public, se traduisant par une enveloppe nationale de 1,9M€ mobilisables sur les prochains exercices, la Nouvelle-Aquitaine est susceptible de bénéficier d'une dotation de 180 253 856€. Dans l'immédiat, cet effort complémentaire en faveur de l'investissement courant et de la réduction des inégalités pourrait porter sur une première tranche d'un montant estimatif de 62M€ au titre de l'année 2021.



### 5.4.2. Développement des formations en santé

La crise sanitaire et le confinement exacerbent aujourd'hui les besoins en ressources humaines avec une grande difficulté de recrutement. Le Rapport El Khomri publié en octobre 2019, relatif au grand âge et à l'autonomie, met en exergue de forts besoins en recrutement dans les métiers du grand âge, lié au déficit de valorisation, donc d'image de ces métiers.

Dans le prolongement du Ségur de la santé, l'État et la Région se mobilisent pour former davantage d'infirmiers, d'aides-soignants, d'accompagnateurs éducatifs et sociaux (AES) pour les Ehpad et d'auxiliaires de vie. Par anticipation, la Région vient de financer 131 places d'étudiants infirmiers (septembre 2020) et ouvrira progressivement avec le levier du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences, à partir de janvier 2021, 547 places supplémentaires pour la formation d'aides-soignants et d'AES principalement. Au total, sur la période 2021-2022, l'engagement de l'État et de la Région porte sur la création de 1 590 places supplémentaires d'infirmiers, d'aides-soignants et d'AES.

Le développement de cette offre de formation s'inscrira dans le cadre du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales qui a été adopté en 2018. L'analyse préalable des besoins sera partagée avec les employeurs du secteur dans le cadre du contrat régional de filière santé, action sociale, métiers du social et du médico-social animé par la Région.

Un tel développement ne saurait par ailleurs s'envisager sans la prise en compte du volet immobilier concernant les locaux des instituts de formations sanitaires et sociales. Les bâtiments sont souvent en très mauvais état et insuffisants pour permettre l'ouverture de places supplémentaires. D'ores et déjà, certains projets de relocalisation d'écoles peuvent faire l'objet d'un financement dans le cadre de l'enseignement supérieur lorsqu'il s'agit en

Création de places  
en IFSI et IFAS  
13,814M€

Investissement  
dans les  
IFSI et IFAS  
12M€

majorité de formations universitarisées, c'est le cas des projets de Bergerac dans le précédent CPER et du Campus santé de Poitiers dans le CPER en cours de discussion. Le CPER doit nous permettre d'en faire autant sur des formations ou des sites non universitaires.

Avec l'objectif d'augmenter les capacités de formation, d'améliorer les conditions d'études et de rendre attractives les formations proposées, **la Région appuie d'ores et déjà les projets de campus des formations sanitaires de Vanteaux à Limoges, de relocalisation des IFSI/IFAS de Brive et de Tulle et de relocalisation des écoles de Villeneuve-sur-Lot.**

### 5.4.3. Santé et territoires

**La déprise médicale** (diminution du nombre de médecins par habitant, notamment du fait de leur vieillissement) **est une problématique majeure de la Nouvelle-Aquitaine, principalement sur les zones nord et est de la région.** Dans ce contexte, les maisons et centres de santé pluriprofessionnels offrent une solution qui, si elle n'est pas unique, permet un meilleur accès aux soins pour les populations et un mode d'exercice collectif pour les professionnels de santé. Le travail collaboratif participe à attirer, notamment dans les territoires caractérisés par une faible densité de professionnels, les jeunes professionnels qui sont de plus en plus accoutumés au travail en équipe, que ce soit en termes de projet de santé ou de modèle d'organisation.

**La Région contribue à financer chaque année un effort moyen d'installation de 15 maisons de santé pluridisciplinaires.** 24 maisons de santé sont déjà prévues en financement sur la période 2021 à 2022 pour un montant de 5M€.

La Région lance un programme de recherche et développement et de déploiement industriel sur la santé humaine, la santé animale et la transition agroécologique et environnementale, fondée notamment sur le biocontrôle, intitulé « One Health ». Elle monte une école de vétérinaire à Limoges.



Ex de Maison de Santé

## 5.5. Sport

Le **parc de piscines** en Nouvelle-Aquitaine, construit dans les années 70 et 80, atteint aujourd'hui un niveau de vétusté important. Les travaux nécessaires à la remise aux normes pour la pratique sportive sont souvent hors de portée des collectivités propriétaires et nécessitent un engagement exceptionnel de l'État et de la Région. L'Accord régional de relance intégrera les **projets des agglomérations de Rochefort et d'Angoulême et la Métropole de Bordeaux (Mérignac).**

Sport  
34,61M€

## 5.6. Jeunesse

L'action publique en direction des jeunes repose sur la coordination entre la Région et l'État en termes d'**accès à l'information et d'accès aux droits.**

### 5.6.1. Renforcer l'accès à l'information des jeunes

Les structures d'information labellisées « Information Jeunesse » jouent un rôle essentiel dans les domaines scolaire et professionnel comme dans la vie quotidienne des jeunes (logement, droits, santé, loisirs, culture, mobilités...). Elles ont pris une dimension nouvelle avec l'inscription de la discipline « Orientation » dans le cadre de l'information jeunesse en application de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel. L'État et la Région ont signé un **Schéma Régional de l'Information Jeunesse** pour renforcer la proximité avec les jeunes et légitimer la place de l'information dans les politiques Jeunesse.

Il s'agit de :

- > **dynamiser l'Information Jeunesse** au travers du CRIJ Nouvelle-Aquitaine, (accueil, information, accès aux droits, numérique, actions hors-les-murs...);
- > **animer ce réseau** par le biais du CRIJ Nouvelle-Aquitaine en lien avec les services de l'État et de la Région, particulièrement en zones fragiles ;
- > **articuler l'information sur les métiers et les formations** dans les établissements scolaires en synergie avec les acteurs de l'orientation ;
- > **déployer la « Boussole des jeunes »** en lien avec les réalités territoriales.

L'enveloppe est de 450 000€ pour la Région et 400 000€ pour l'État par an sur 2021 et 2022.

Jeunesse  
21,878M€

1.578M€ - 20,3M€

**5.6.2. Renforcer l'accès aux droits par les pratiques numériques**

L'accès des jeunes aux droits passe par le **développement de nouvelles pratiques numériques** : achat d'équipement informatique et numérique, reconfiguration des réseaux et des sites internet dans une démarche de design de service auprès du réseau de l'Information Jeunesse (IJ), à hauteur de 500 000€ en investissement pour la Région sur 2021. L'intervention se fera en complémentarité pour une plus grande efficacité au regard des champs d'intervention de chaque institution.

L'État pourra également intervenir auprès des associations de jeunesse et d'éducation populaire impactées par la crise sanitaire.

**5.6.3. Lycées et internats d'excellence**

La Région a lancé le **chantier de deux nouveaux lycées en Gironde**, pour répondre à l'évolution démographique de ce secteur et permettre la scolarisation des élèves dans des établissements plus proches de leur domicile. La collectivité souhaite que ces lycées s'inscrivent pleinement dans la vie de leur territoire, et qu'ils contribuent notamment à répondre aux besoins des habitants et du tissu associatif local en termes d'équipements sportifs ou socio-culturels.

L'Accord régional de relance intégrera la **construction des gymnases et des salles polyvalentes des nouveaux lycées du Barp et de Créon**.

La **reconversion de salles de classes inemployées en salles d'internat** permettra de renforcer les capacités d'accueil des lycées régionaux et de permettre plus facilement aux élèves éloignés de ces établissements d'y suivre leur scolarité, élargissant ainsi leur liberté d'orientation. Dans l'Accord régional de relance, 8 internats ont été ciblés.



Ex d'internat et de gymnase



**5.7. Culture et patrimoine**

**5.7.1. Création culturelle**

Dans le cadre du Plan de relance, le volet spécifique « Fonds de transition écologique » est doté d'une enveloppe globale de 2,3M€ pour le territoire néo-aquitain, permettant d'**accompagner un certain nombre d'opérateurs culturels dans le domaine de la création**, structures labellisées ou soutenues par l'État, dans l'adaptation de leurs outils aux différentes normes et en particulier aux normes environnementales avec l'exigence d'une réduction de leur empreinte écologique. Par la **mise aux normes environnementales** de ces établissements, l'investissement ainsi réalisé permettra de véritables gains sur le plan énergétique, et par conséquent, dans une logique vertueuse, de réduire les coûts de fonctionnement en matière de dépenses énergétiques. Des structures de créations, de diffusion et de formation supérieure dédiées au spectacle vivant et aux arts visuels pourront être concernées.

En cohérence avec la politique régionale de soutien à la création et à la diffusion, l'Accord régional de relance intègre les projets structurants de scènes de spectacle vivant, de musiques actuelles, et les lieux de création et de diffusion dans le secteur de l'image. Il s'agit de contribuer au **maintien du maillage d'équipements de qualité** qui concourent à un accompagnement des formes artistiques dans toutes leurs diversités, en prenant également en compte de manière marquée les conditions d'accueil des publics et personnes des territoires. Les travaux de rénovation permettront à ces lieux d'accélérer leur transition énergétique et mutation numérique : **rénovation de Café Music de Mont-de-Marsan, de la Sirène à La Rochelle, de la Fabrique POLA** par exemple.



Salle de spectacle La Sirène à La Rochelle

Patrimoine  
culturel  
& création  
culturelle  
**26,997M€**

🇫🇷 20,497M€ - 🇪🇺 6,5M€

### 5.7.2. Patrimoine

Le patrimoine innerve le territoire de Nouvelle-Aquitaine, qui compte plus de 6 000 Monuments Historiques. Or il présente un fort besoin d'être entretenu et restauré, alors que la crise sanitaire a pesé sur les financements et ralenti les chantiers. **L'Accord régional de relance permettra de le remettre en état, avec des effets très concrets en termes de développement économique, d'attractivité et de rayonnement de notre région, et de fréquentation des monuments et des autres équipements patrimoniaux.**

Le Plan France Relance permettra notamment de mettre en œuvre un « **Plan cathédrales** », doté de 9,152M€. Ces crédits permettront d'abonder les **travaux de mise en sécurité incendie et de restauration des cathédrales de Bordeaux, La Rochelle, Limoges et Bayonne**. Il permettra également de soutenir, au-delà des moyens pérennes mobilisés chaque année par l'État, la **restauration des monuments historiques** appartenant aux communes et aux propriétaires privés (4,045M€).

Au-delà, il permettra également d'accélérer la restauration des monuments nationaux présentés par le Centre des monuments nationaux à travers la région (3M€), tel le château de Cadillac (33). Il permettra enfin un réinvestissement dans les autres équipements patrimoniaux (musée, archéologie, archive), en particulier dans le secteur archéologique (Domaine de Campagne, Centre de Conservation et d'Études et Musée National de la Préhistoire en Dordogne), à hauteur de 2M€.

**Des projets patrimoniaux exceptionnels et particulièrement structurants pour le territoire en termes d'attractivité, et matures en termes de travaux seront soutenus** : musée des beaux-arts de La Rochelle, maison Maria Casarès, musée Labenche de Brive, Cité de l'accordéon de Tulle.

---

# ACCORD DE RELANCE

NOUVELLE-AQUITAINE

- 2021 - 2022 -

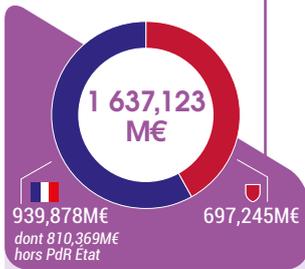
2 804,446M€



## 5 ENGAGEMENTS THÉMATIQUES



### INFRASTRUCTURES TRANSPORT MOBILITÉS



#### Rénover et moderniser le réseau ferroviaire

> **952,551M€**  
 ■ 415,628M€ - ■ 536,923M€  
*dont 342,711M€ hors PdR État*

**Mobilités actives et transports collectifs**  
 > **18M€** ■

**Bruit ferroviaire**  
 > **4,848M€**  
 ■ 4,848M€  
*dont 4,848M€ hors PdR État*

**Moderniser le réseau routier national**  
 > **581,018M€**  
 ■ 474,818M€ - ■ 106,2M€  
*dont 430,53M€ hors PdR État*

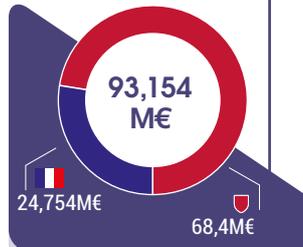
**Contribuer au développement économique et durable des grands ports maritimes**  
 > **75,981M€**  
 ■ 44,584M€ - ■ 31,397M€  
*dont 32,280M€ hors PdR État*

**Équipements fluviaux**  
 > **1,075M€** ■

**Vélo-routes et voies vertes**  
 > **3,65M€** ■



### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION



**Rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur et du CROUS\***  
 > **21,104M€** ■ ■

**Rénovation énergétique des écoles supérieures de la culture**  
 > **3,650M€** ■ ■

**Logement étudiant**  
 > **10M€** ■

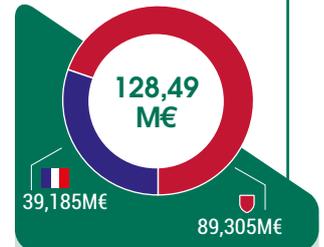
**Soutenir la recherche au service de l'innovation**  
 > **9,4M€** ■

**Structuration des sites universitaires, développement de l'offre des écoles, et amélioration de la réussite et de la qualité de vie des étudiants**  
 > **36M€** ■

**Campus@THD Vers des campus ESRI à Très Haut Débit**  
 > **13M€** ■



### TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



**Économie circulaire et déchets**  
 > **14,8M€** ■

**Réhabilitation des friches**  
 > **18M€**  
 ■ 16M€ - ■ 2M€

**Efficacité hydrique des entreprises, innovation traitement des micropolluants RéUSE**  
 > **8M€** ■

**Efficacité énergétique de l'industrie**  
 > **16M€** ■

**Mobilité propre (AAP «Hub de la mobilité hydrogène routier et maritime»)**  
 > **4M€** ■

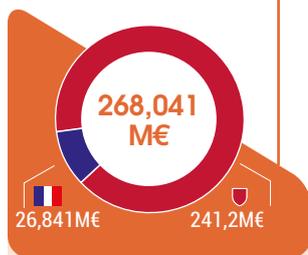
**Développement des énergies renouvelables dans les territoires**  
 > **20M€** ■

**Restauration et protection de la biodiversité**  
 > **27,584M€**  
 ■ 14,079M€ - ■ 13,505M€

**Agriculture et alimentation**  
 > **20,106M€**  
 ■ 9,106M€ - ■ 11M€



**SOUTIEN À  
L'APPAREIL PRODUCTIF  
ET AUX FILIÈRES**



**Soutien aux filières industrielles**  
> **55,841M€**  
■ 26,841M€ - ♥ 29M€

**Soutien aux PME  
et entreprises industrielles**  
> **158M€** ♥

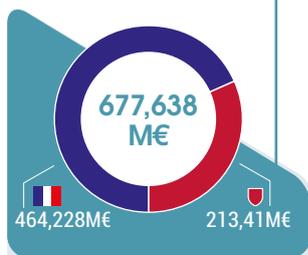
**Intelligence économique**  
> **1M€** ♥

**Développement touristique**  
> **28,2M€** ♥

**Fonds propres**  
> **25M€** ♥



**COHÉSION SOCIALE  
ET TERRITORIALE**



**Pacte régional d'Investissement  
dans les Compétences  
Plan jeunes**  
> **58,709M€** ■ ■

**Revalorisation de la  
rémunération des stagiaires  
jeunes et adultes**  
> **29,151M€**  
■ ■ 18,151M€ - ♥ 11M€

**Investissements  
dans la formation**  
> **15M€** ♥

**Aménagement  
et cohésion des territoires**  
> **184,2226M€**  
■ ■ 154,226M€ - ♥ 30M€

**Rénovation énergétique des  
bâtiments**  
> **14M€** ♥

**Politique de la ville**  
> **8M€** ♥

**Retournement des territoires  
et des entreprises**  
> **36M€** ♥

**Réouverture du guichet  
« Plan France Très Haut Débit »**  
> **2M€** ■ ■

**Inclusion numérique**  
> **15M€** ■ ■

**Data Center**  
> **21M€** ♥

**Santé**  
> **185,253M€**  
■ ■ 180,253M€ - ♥ 5M€

**Création de places en IFSI et IFAS**  
> **13,814M€** ■ ■

**Investissement dans les IFSI et IFAS**  
> **12M€** ♥

**Jeunesse**  
> **21,878M€**  
■ ■ 1,578M€ - ♥ 20,3M€

**Patrimoine culturel  
& création culturelle**  
> **26,997M€**  
■ ■ 20,497M€ - ♥ 6,5M€

**Sport**  
> **34,610M€** ♥

## Article 3 – OPÉRATIONS PROPOSÉES

**L'Accord régional de relance établit une liste d'opérations participant à l'effort de reprise de l'activité programmées à l'échéance de 2021-2022. Cette liste a permis d'établir les enveloppes prévisionnelles de financement.**

Cette liste, annexée à l'Accord régional de relance, a été élaborée dans une logique de concertation avec les collectivités territoriales afin d'identifier leurs priorités. Elle établit les opérations matures dans les domaines stratégiques décrits par l'accord.

Ces opérations devront être réalisées sur la période de l'accord.

## Article 4 – GOUVERNANCE

Un **comité régional de suivi** sera constitué entre l'État et la Région pour suivre l'exécution financière des opérations contenues dans l'Accord régional de relance.

Ce comité rapportera au **comité régional de pilotage** et de suivi de l'Accord régional de relance s'agissant des opérations cofinancées par les crédits du Plan France Relance.

Il rapportera également le suivi de l'exécution des opérations à la **Conférence territoriale de l'action publique**.

Le pilotage et le suivi de la mise en œuvre technique et financière des opérations seront menés au sein des instances de gouvernance propres à chacune d'elle.

## Article 5 – PRÉPARATION DU CPER 2021-2027

**S'agissant de la part des crédits de l'État mis sur les infrastructures ferroviaires, le présent Accord régional de relance constitue un avenant au CPER 2015-2020.**

Pour le reste, l'Accord régional de relance porte sur des opérations à court terme 2021-2022 qui pouvaient initialement être inscrites dans le Contrat de Plan État-Région dont la période d'exécution, si elle débute la même année que le Plan de relance, s'étend jusqu'à l'année 2027. Des opérations, selon leur capacité à être réalisées par succession de tranches distinctes, pourront être comprises à la fois dans l'Accord de relance et dans le CPER.

Le CPER 2021-2027 fait l'objet d'une procédure de préparation concomitante et distincte engageant des crédits spécifiques. Il résultera, comme l'Accord régional de relance, d'une large concertation territoriale.

Il sera finalisé en 2021 et une première étape de signature interviendra au premier trimestre 2021.



# ))) L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL

Retrouvez toute l'information actualisée en direct sur les outils numériques de la Région :



## Le site institutionnel et les sites dédiés :

- › [nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)
- › [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)
- › [jeunes.nouvelle-aquitaine.fr](http://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr)
- › [entreprises.nouvelle-aquitaine.fr](http://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr)

## Les réseaux sociaux :

- ›  @NvelleAquitaine
- ›  Région Nouvelle-Aquitaine



## Toutes les aides et dispositifs régionaux sur :

- › [les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)



## Une question ?

- › Le service « **Relation aux usagers** » est accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h au **05 49 38 49 38** [contact@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@nouvelle-aquitaine.fr)



[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)